

Les Cahiers du Plan

N° 34 • Mars-avril 2011



المندوبية السامية للتخطيط

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad
Tél. : 0537 57 69 04
Fax : 0537 57 69 02
BP 178, Quartier administratif – Rabat

Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Abdelhak Allalat
Jamal Bouchachen
Mohammed Doudich
Mourad Guerouani
Abderrahmane Haouach
Abdellatif Lfarakh
Abdelaziz Maâmi
Mohamed Taâmouti

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)
Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84
0537 77 30 08
Fax : 0537 77 31 34
Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN : 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan
e-mail :
cahiersduplan@hcp.ma
Site : www.hcp.ma

Pré-presse

Babel com
Tél. : 0537 77 92 74
Fax : 0537 77 03 31
Agdal – Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida
Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

s o m m a i r e

Croissance économique et changements pro-pauvres au Maroc 1960-2007: que retenir de 50 ans de développement ?

Mohamed DOUIDICH 4

Comptes régionaux : PIB et dépenses de consommation finale des ménages régionaux

Amal OURAYBI 21

Essai de détermination du PIB du plein emploi pour l'économie marocaine

Ahmed OULAD EL FAKIR 30

Comment définir la liquidité des titres : Marchés boursiers ?

Amine EL BIED 36

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Croissance économique et changements pro-pauvres au Maroc 1960-2007

Que retenir de 50 ans de développement ?*



En près d'une cinquantaine d'années, de 1960 à 2007, la croissance économique au Maroc, approchée ici par la variation de la consommation des ménages, a été de 2,1 % par an en moyenne. Elle a donné lieu à une baisse du taux de pauvreté, mesurée au seuil national (1), de 55,7 % à 8,9 %. Il en ressort que deux points (de pourcentage) de croissance économique globale donnaient lieu, sur toute la période, à une baisse du taux de pauvreté de près d'un point.

Récemment, entre 1999 et 2007, un point de croissance économique induisait une baisse du taux de pauvreté de près de deux points. Si le Maroc avait observé, dès les débuts de l'Indépendance, pareille sensibilité de la pauvreté à la croissance économique, il aurait réalisé le taux de pauvreté, observée en 2007, aux débuts des années 1980. Ce qui constitue un manque à gagner, de près de "trente ans", dans les domaines dont le développement est entravé par la pauvreté. Celle-ci «s'inscrit, au-delà de la fracture sociale qu'elle creuse, parmi les facteurs d'échec des transitions économique, sociale et politique», lit-on dans Les Cahiers du Plan (2).

Par Mohamed DOUIDICH, HCP

C'est dire qu'au Maroc, comme partout au monde, les réalisations en termes de réduction de la pauvreté interagissent aussi bien avec le développement social qu'avec la façon dont la croissance économique est biaisée en faveur des populations pauvres. Le diagnostic de cette interaction, dans toute sa dynamique et sa complexité, suppose la réponse à une série de questions.

D'abord, la croissance économique bénéficie-t-elle, à tout moment, et partout, aux populations pauvres ? Ensuite, est-elle indispensable à la réduction de la pauvreté, ou, pareil objectif peut être poursuivi en période de récession économique ? Enfin, dans quelles phases et contextes de développement (3), les changements démo-socio-économiques sont plus prometteurs en termes de croissance économique pro-pauvre (4) ?

C'est à ces questions que tente de répondre le présent article, à travers l'analyse de l'évolution, entre 1960

et 2007, des politiques de développement et de leurs résultats en termes de croissance, pauvreté et inégalité.

(*) Les données utilisées dans cet article ont été puisées dans les travaux du HCP.

(1) Le Haut-Commissariat au Plan, Maroc mesure le seuil de la pauvreté relative conformément aux normes de la FAO-OMS et la méthode d'estimation de la Banque mondiale. En 2007, ce seuil s'établit, par personne et par an, à 3 834 Dh dans le milieu urbain et à 3 569 Dh dans le milieu rural. Il vaut, en moyenne, 2,15 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$ US PPA = 4,88 Dh).

(2) Doudich M. (2008), «Exclusion, inégalité et pauvreté: la transition sociale et ses déterminants», in *Les cahiers du Plan*, février 2008. Cf. aussi www.hcp.ma, rubrique «Maroc 2030».

(3) Les phases et contextes de développement correspondent aux périodes inter-enquêtes auprès des ménages sur la pauvreté, l'inégalité et les dépenses de consommation.

(4) Le long de cette étude, la croissance pro-pauvre est définie d'après le concept «relatif». Selon ce concept, est considérée «pro-pauvre» toute croissance économique qui améliore le revenu des pauvres à un taux supérieur ou égal à celui des non pauvres, et conduit, de ce fait, à une réduction, ou au moins à une stabilité, des inégalités.

Sa première section est consacrée à une lecture des politiques de développement et de croissance, en relation avec les changements successifs dans la pauvreté et l'inégalité, des débuts de l'Indépendance à nos jours. La seconde évalue, au moyen d'indices appropriés, le contenu pro-pauvre des phases récentes de développement, celles observées après la mise en œuvre du PAS (5). Les changements sociaux qui font qu'une croissance économique soit pro-pauvre et développent, dans les faits, la capacité des pauvres à s'extraire de la pauvreté sont analysés à la troisième section. Les résultats obtenus sont synthétisés dans la conclusion.

Croissance, inégalité et pauvreté 1960-2007 l'alternance des phases anti/pro-pauvres

La présente section décrit les politiques de développement et de croissance, passées et récentes, en termes de contribution à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. Il s'agit d'analyser de quelle manière, à quel moment et dans quel contexte, le Maroc a mieux axé la croissance économique sur ces aspects. L'objectif est de s'enquérir de la configuration ex post des processus de croissance, évalués dans ce papier en termes de contenu pro-pauvre, au sens relatif.

La période analysée s'étend des débuts de l'Indépendance, époque où plus d'un Marocain sur deux était pauvre, à nos jours où le taux de pauvreté est passé sous la barre de 10 %. Elle peut être segmentée en cinq phases de développement et de croissance, délimitées par les années de référence des enquêtes sur la consommation ou le niveau de vie. Ce qui permet d'en évaluer les choix économiques et sociaux, les réformes et les actions entreprises en termes de croissance économique et de changements dans l'inégalité et la pauvreté (graphiques 1, 2 et 3).

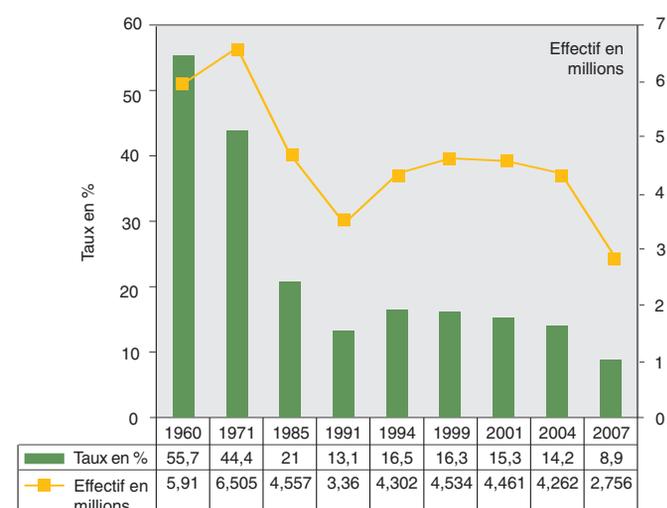
Phase 1960-1972 : une croissance franchement pro-riche

Au moment de son Indépendance, le Maroc a hérité un niveau de développement humain (IDH égal à 0,198), inférieur de plus de 30 % à celui de l'Algérie et de la

Tunisie. Au-delà de l'option pour le libéralisme économique, cette phase a connu la mise en place de l'Administration publique, l'adoption de la première constitution du pays, la réforme agraire, l'implantation de l'industrie et la création des institutions de développement dont la CDG et la CNCA. Sur le plan social, les actions se sont limitées à la Promotion nationale et à l'Entraide nationale, à côté de la construction d'un système éducatif.

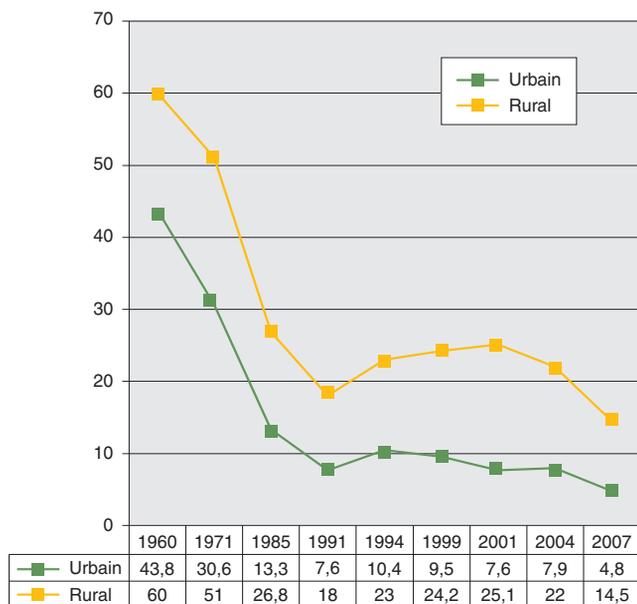
A une époque où personne ne soupçonnait l'effet de diffusion de la croissance économique, et où le développement se mesurait par le PIB par habitant ; les politiques de développement accordaient peu d'intérêt aux équilibres territoriaux et sociaux hérités, en partie, de plusieurs décennies de colonisation. Leurs résultats montrent, aujourd'hui, qu'elles favorisaient tout naturellement les couches sociales aisées, notamment celles ayant développé, au moment du protectorat, leurs cursus scolaires et pouvoirs économiques et politiques. Les urbains en général et les riches en particulier s'en trouvèrent mieux insérés dans le processus de développement et de croissance, contre une quasi-exclusion de larges franges des populations rurales en particulier.

Graphique 1 : effectif des pauvres et taux de pauvreté au Maroc (1960-2007)



(5) C'est le Programme d'ajustement structurel appliqué dès 1983.

Graphique 2 : taux de pauvreté au Maroc (1960-2007)



Le schéma de développement ainsi construit a conduit à une forte hausse des inégalités sociales et territoriales le long des années 1960. Ces inégalités ont atteint un niveau tellement grand au début des années 1970 que les politiques de développement ultérieures les ont juste stoppées sans toutefois les infléchir.

En effet, entre 1960 et 1971, le taux de croissance économique a été de 4,7 % par an en moyenne, avec une baisse du taux de pauvreté de 2,1 % par an, passant de 55,7 % à 44,4 %. Cette baisse de la pauvreté a été deux fois plus grande dans les villes (30,1 %) que dans le monde rural (15,0 %). Compte tenu du croît démographique entre 1960 et 1997 (3,0 % par an), la baisse du taux de pauvreté a été insuffisante pour réduire l'effectif des pauvres. Ce dernier a augmenté de 0,9 % par an durant la période, et 64,5 % de son croît ont été observés dans le milieu rural.

L'écart entre les niveaux de vie des urbains et des ruraux s'est ainsi accentué durant la période, passant de 1,6 à 2,1 fois. De son côté, le rapport inter décile⁽⁶⁾ a quadruplé, s'élevant de 6,5 à 29,4 fois.

Pour alléger les écarts sociaux et territoriaux, d'importants filets d'équité sociale et de protection du pouvoir d'achat ont vu le jour au cours des années 1970.

Phase 1973-1983 : une croissance pro-pauvre inachevée

Les réformes entreprises aux années 1970 ont concerné le code des exportations (73-74), la charte communale (1976), la marocanisation de 1 500 entreprises, la redistribution de 160 mille hectares, les instruments de soutien à la consommation et les grands chantiers d'infrastructure. Elles tablaient sur l'investissement à forte intensité de capital et les grands projets d'irrigation, tout comme elles optaient pour le contrôle des prix, le maintien du taux de change à un niveau surévalué et les restrictions à l'importation.

En dépit des sécheresses récurrentes observées à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ils s'en suivirent une croissance économique relativement forte entre 1971 et 1982 (de 6,1 % par an), une réduction de la pauvreté à raison de 5,2 % par an, passant de 44,4 % en 1971 à 21,0 % en 1984, et une baisse sensible du rapport inter décile, de 29,4 à 16,0 fois.

Cette forte croissance, a priori pro-pauvre et équitable, s'est vite heurtée au renversement des termes de l'échange et au recul de la rentabilité des investissements publics. Ces difficultés économiques se sont conjuguées, dès la fin des années 1970, à des sécheresses aiguës, à une hausse des taux d'intérêts internationaux et à une aggravation des déficits budgétaires. Elles ont provoqué, aux débuts des années 1980, une crise aiguë de la balance des paiements, et une forte détérioration de l'offre d'emploi qualifié et du pouvoir d'achat des ménages (7).

D'où le recours, dès 1983, à un Programme d'ajustement structurel (PAS) pour corriger ces distorsions et assainir les finances publiques. Les choix économiques et sociaux préconisés par ce Programme, tout comme ceux qui y ont conduit, ont sensiblement conditionné la tendance, mitigée et hésitante, de la pauvreté et des inégalités, de la fin des années 1980 à celle des années 1990.

(6) C'est la part, dans le total des dépenses de consommation, des 10 % les plus riches des ménages, exprimée en multiple de celle des 10 % les plus pauvres.

(7) Le déficit de la balance des paiements dépassait les 10 % au début des années 1980 (voire une aggravation de 1 % du PIB en 1972 à -12,5 % en 1982), le taux de chômage urbain a augmenté en moins d'une année, de septembre 1982 à mai 1983, de 6 points pourcentage, de 12,3 % à 18,0 %, et une inflation à deux chiffres s'est instaurée.

Phase 1984-1991: une croissance faiblement pro-pauvre

Au-delà du rétablissement des équilibres macro-économiques, le PAS avait pour ambition d'éliminer les contraintes pesant sur l'entreprise afin d'amener l'économie sur un sentier de croissance durable, à des taux supérieurs. Dans sa première phase, entre 1983 et 1991, ce Programme cumulait les déséquilibres sociaux engendrés, à la fois, par la mise en place des mécanismes du marché et par la restriction de la demande intérieure.

De la fin des années 1980 au début des années 1990, l'impact de ces déséquilibres a été déguisé, sinon contrebalancé, par la revalorisation des salaires particulièrement dans le secteur public (8) et les bonnes campagnes agricoles.

C'est à ces derniers facteurs que l'on peut associer la forte croissance de la consommation des ménages entre 1985 et 1991 (5,1 % par an en volume) ainsi que la baisse de l'inégalité mesurée par l'indice de Gini (de près de 0,2 % par an) et de la pauvreté (9) (de 7,6 % par an).

L'aubaine de la pluviométrie n'a cependant compensé que momentanément l'impact de l'accumulation du chômage et des déficits sociaux dus, entre 1985 et 1991, aux restrictions budgétaires recommandés par le PAS. Doublé d'une forte diffusion du chômage notamment parmi les diplômés issus des couches modestes et moyennes, le PAS a, en fait, indirectement contribué au foisonnement du secteur informel. L'emploi peu ou prou qualifié requis par ce secteur s'est manifestement développé alors que l'emploi de la main-d'œuvre qualifiée régressait sous l'effet du recul de l'Etat en tant qu'employeur essentiel des actifs diplômés (10).

Le rôle de l'éducation – formation dans l'ascension sociale s'est alors estompé. Dès 1991, le taux de chômage des diplômés du supérieur, membres de ménages pauvres, a atteint 100 % contre 51,0 % en 1985. D'où la baisse du rendement de l'éducation-formation dans la lutte contre la pauvreté. Un statisme social s'en trouve instauré le long des années 1990.

Phase 1991-2001 : une récession doublée d'un statisme social

Les impacts sociaux du PAS, accumulés à la fin des années 1980, n'ont pas tardé à se manifester non

seulement en termes de chômage des diplômés, mais aussi en termes de pauvreté. Le taux de pauvreté a augmenté de 26,0 % entre 1991 et 1994, de 13,1 % à 16,5 %. Par la suite, il a stagné à plus de 16 % entre 1994 et 1998 (16,3 %). De leur côté, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini, ont eu une tendance à la hausse, passant de 0,393 en 1991 à 0,406 en 2001.

De son côté, la croissance économique a été particulièrement modeste et celle des dépenses de consommation a été négative (de près de -1,0 % entre 1991 et 1999), en raison de la conjonction du PAS et des sécheresses récurrentes. En termes d'équité, l'Ajustement structurel, tel qu'il a été articulé et conçu, ne pouvait permettre, en aucun cas, d'atténuer les déséquilibres sociaux. L'hypothèse que la progression du PIB garantirait, par le biais de l'effet 'diffusion', la réalisation d'autres objectifs, notamment la réduction du chômage, des inégalités et de la pauvreté, a ainsi montré toutes ses limites. D'où l'option volontariste, dès la fin des années 1990, pour un développement tourné vers les populations défavorisées.

Ainsi, des programmes de développement tournés vers les localités les plus pauvres ont vu le jour à la fin des années 1990. Il s'agit du Premier programme de priorités sociales (11) (BAJ 1), du PAGER et du PERG. Ces programmes s'inscrivaient dans un contexte de la relance du dialogue social et, à partir de 1998, dans celui

(8) Les salaires, particulièrement dans le secteur public, ont fortement augmenté durant la période 1985-1991. Le dialogue social et l'adoption des statuts particuliers de certains corps de l'administration ont abouti à des dépenses de personnel plus élevées, passant de 14 à près de 25 milliards de Dh, soit 86 % d'augmentation.

(9) Selon les comptes nationaux, de 1985 à 1991, le PIB, la consommation des résidents et les exportations ont augmenté, en volume, de 5,0 %, 5,3 % et 8,0 % par an, respectivement, contre des taux respectifs de 3,4 %, 3,0 % et 6,0 % pour la période 1981-1985.

(10) A partir de 1984, la part des actifs diplômés est devenue plus grande parmi la population en chômage (33,8 %) que parmi la population active occupée (29,7 %). Ce renversement de la tendance s'est poursuivi le long des années 1990. En 1999, la part des diplômés parmi les chômeurs s'est élevée à 68,7 % contre 41,2 % parmi les actifs occupés (HCP (2000) : Education, formation et opportunités d'emploi).

(11) Ce programme a été réalisé entre 1997 et 2003 dans les communes rurales les plus défavorisées relevant des 14 provinces prioritaires. Il a essentiellement consisté en une diffusion de la scolarisation au primaire, des soins de santé de base et de la petite infrastructure locale.

de la construction d'un nouveau paysage politique, social et économique centré, à la fois, sur les droits humains, économiques et sociaux et la poursuite des réformes structurelles de l'économie et des finances publiques.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 ont été ainsi marqués par un dynamisme économique, social et politique ayant permis de stopper la diffusion de la pauvreté, dans une première phase, et d'infléchir sa tendance, par la suite. L'élaboration de la première cartographie de la pauvreté et de ses déterminants au cours de la période 1994-1999 (HCP, 2004) a montré que le processus de développement du pays aurait pu avoir un impact significatif sur la pauvreté s'il était doublé de mesures renforçant l'accessibilité des ménages pauvres aux services sociaux (12).

Dès 1999, des mécanismes et programmes de développement, favorables aux populations pauvres, ont été créés ou reconduits. Il s'agit notamment de la reconduction du BAJ1 par le Plan de développement 2000-2004, du Fonds de la lutte contre la sécheresse et la désertification, de la lutte contre l'analphabétisme, de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, de l'Agence de développement social, de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, de la multiplication des intervenants au secteur des micro crédits et de la restructuration de l'Entraide nationale.

En deux ans, de 1999 à 2001, le taux de pauvreté s'en trouve réduit, pour la première fois depuis 1994, de 1 point de pourcentage, de 16,3 % à 15,3 %, montrant l'efficacité des politiques de développement en faveur des localités et des populations pauvres.

Phase 2001-2007 : une croissance de plus en plus pro-pauvre

Le rythme de baisse de la pauvreté entre 1999 et 2001 (3,1 % par an) s'est significativement estompé entre 2001 et 2004 (2,5 % par an), montrant une tendance rapide à la saturation des mesures économiques et sociales entamées depuis la fin des années 1990. De leur côté, les attentats du 16 mai 2003 ont mis en exergue l'ampleur des poches de l'exclusion sociale en milieu urbain et la modestie des réalisations dans le domaine de la lutte contre la précarité des conditions de vie et

de logement. Ils ont posé la question de la pauvreté en termes de développement humain et social, d'éradication de l'analphabétisme et de l'habitat sommaire, d'accès aux services sociaux de base et aux activités génératrices de revenu et aussi en termes de restructuration du champ religieux en vue d'une démarcation claire entre le politique et l'instrumentalisation du dogme religieux à des fins politiques (13).

C'est ainsi que, parallèlement aux grandes réformes sociétales et institutionnelles (14) qui se sont succédé le long des années 2000, cette période a vu la valorisation, sinon la création, de chantiers économiques structurants et d'un contexte favorable à l'investissement. Il s'agit du cadre institutionnel, juridique et réglementaire régissant le climat des affaires et de l'investissement, de la modernisation de l'environnement de l'entreprise (loi sur la liberté des prix et la concurrence et la charte de la PME), de l'accélération du processus d'ouverture (Accords d'association et de libres échanges), de l'accroissement du rôle du marché des capitaux dans le financement de l'économie (offre de produits financiers diversifiés au bénéfice de l'entreprise, particulièrement la PME), de l'accélération du processus de démonopolisation, de privatisation et de concession, et de la création des centres régionaux d'investissement (CRI) en vue de décentraliser la décision économique et d'assurer la gestion déconcentrée.

(12) La cartographie de la pauvreté 1994-2000 a montré qu'un alignement du taux d'accès effectif des ménages aux équipements sociaux (eau, électricité, route, alphabétisation et santé) au taux national moyen réduirait la pauvreté de 38,2 %, alors qu'un alignement du taux de disponibilité de ces prestations dans les communes au taux national ne réduirait la pauvreté que de 4,4 %.

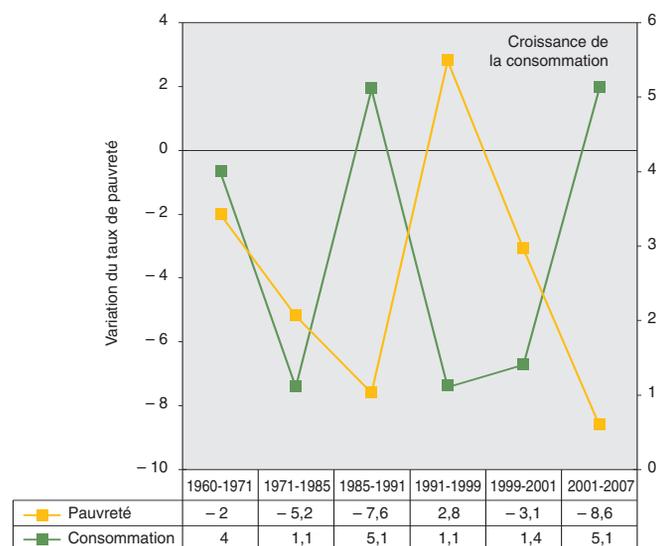
(13) Partout, des contrats programmes "villes sans bidonvilles", à des échéances précises, ont été mis en œuvre en partenariat entre les ministères de l'Intérieur, et de l'Habitat et de l'Urbanisme, des Wilayas et des Communes urbaines. En plus du renforcement des programmes d'alphabétisation, il y a eu le renforcement de l'offre en mass média (télévisions, radio,...) outre la lutte contre l'incitation à la haine dans les programmes scolaires, et le retour à l'enseignement de la philosophie.

(14) Il s'agit notamment de la révision du code de la famille qui consacre l'égalité entre les sexes et la protection des droits des enfants, et légalise le rôle croissant des femmes dans l'activité économique, la vie publique et la société civile, et de la transformation de la région économique en un centre de décision en matière de développement.

C'est aussi au cours de cette phase de développement qu'a eu lieu la mise en œuvre, à partir de la fin de 2005, de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Cette Initiative constitue une rupture dans les approches de traitement des problématiques de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale.

A cette stratégie de développement et de croissance tournés vers les localités les plus pauvres (15), s'ajoutent la réforme du système de santé (16) ainsi que la Charte de l'éducation et de la formation dont le but est de généraliser la scolarisation et d'améliorer la qualité et le rendement externe de l'enseignement.

Graphique 3 : croissance de la consommation des ménages et variation de la pauvreté (en % par an)



En termes de résultats, les réalisations économiques et sociales au cours des années 2000 se sont couronnées par une augmentation du revenu disponible par habitant de 4 % par an, entre 1998 et 2008, et par un taux d'inflation maintenu à 1,7 % par an. Elles ont ramené la baisse annuelle du taux de pauvreté de 2,5 % entre 2001 et 2004 à 14,4 % entre 2004 et 2007. En 7 ans, de 2001 à 2008, elles ont conduit à une croissance économique de 3,8 % par an et par habitant et à une baisse structurelle du taux de chômage de 12,3 % en 2001 à 9,6 % en 2008.

Elles ont aussi engendré une baisse du taux de pauvreté de 15,3 % en 2001 à 8,9 % en 2007, ce qui correspond à une réduction de 8,6 % par an du taux de pauvreté, et à une stagnation des inégalités mesurées par l'indice de Gini (17), jamais observées sur une période aussi longue.

En somme, cette section montre que l'impact de la croissance économique sur la pauvreté varie sensiblement d'une phase de développement à une autre (figure 4), en fonction non seulement du niveau de la croissance économique mais aussi de son contenu pro-pauvre. Evaluer avec précision pareil contenu requiert l'évaluation, par le biais d'indices appropriés, de la portée "pro ou anti-pauvre", de la croissance économique. Tel est l'objet de la section suivante, qui, faute de données requises, limite la mesure du contenu pro-pauvre aux phases de croissance économique observées entre 1985 et 2007.

Mesure du contenu pro-pauvre de la croissance économique, 1985-2007

En dépit des avancées théoriques et empiriques, des réponses, plutôt contradictoires et souvent partielles, sont apportées, par les données de type "panel de pays", aux questions qui se posent au sujet de l'impact de la

(15) Le ciblage de l'INDH se fonde essentiellement sur les cartes de pauvreté, élaborées par le HCP à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat 2004 et des enquêtes sur la consommation 2001 (Carte de 2004) ou le niveau de vie 2007 (Carte 2007).

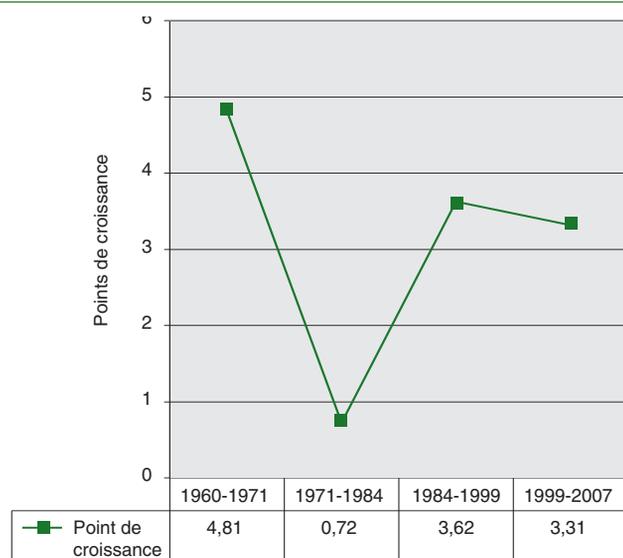
(16) C'est le cas de l'institution, en 2005, de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'assistance médicale (RAMED).
 (17) Cet indice s'est établi à 0,4063 en 2001 contre 0,4072 en 2007, à des niveaux significativement équivalents (au seuil de 5 %). L'hypothèse nulle de l'égalité des indices de Gini pour 2001 et 2007 a été testée sur la base de la norme statistique normale asymptotique suivante :

$$T = (G_{2007} - G_{2001}) / \sqrt{se(G_{2007})^2 + se(G_{2001})^2}$$

où G et se(G) dénotent l'indice de Gini et son écart type. T calculé s'est établi à une valeur absolue (1,38) inférieure à 1,96, montrant que la différence entre les indices de Gini relatifs à 2001 et 2007 n'est pas statistiquement significative au seuil de 5 %.

Il y a cependant lieu de noter que, durant la période, les 10 % les plus aisés de la population totalisaient près de 33 % de la consommation totale des ménages et enregistraient une dépense par habitant de près de 12 fois celle des 10 % les moins aisés.

Graphique 4 : nombre moyen de points de croissance donnant lieu à un point de baisse de la pauvreté



croissance économique sur la pauvreté. La raison pourrait en être la référence à des panels de pays, à des phases différentes de leur développement. Les inégalités sociales et territoriales, les sources et le niveau de croissance, l'ampleur des déficits sociaux ainsi que le niveau de qualification des ressources humaines diffèrent d'un pays à un autre. Ils demeurent cependant à la base de la sensibilité de la pauvreté à la croissance économique (cf. la section suivante).

C'est dire que plus l'analyse de l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance économique concerne le même pays, à des phases précises de son développement, plus instructifs sont les résultats obtenus. C'est justement sur cette approche que se fonde ici la mesure du contenu pro-pauvre de la croissance économique.

Les rares travaux sur la croissance au Maroc, conçus selon cette approche, sont relativement récents, publiés dans leur quasi-totalité entre 2005 et 2008. Leurs périodes de référence se limitent à 1985-1999 pour le Centre d'économie et de finances internationales (CEFI) (18), à 1985-2007 pour le Haut-Commissariat au Plan (HCP) (19), et à 1985-2004 pour l'Economic Research Forum (ERF) (20). Le HCP fonde son analyse sur les Courbes d'incidence de la croissance (CIC), le CFI et l'ERF sur l'indice de croissance pro-pauvre

Dans cette section, la mesure du contenu pro-pauvre de la croissance économique se fonde aussi bien sur l'indice de croissance pro-pauvre que sur le taux de croissance d'équivalent pauvreté et l'élasticité totale de pauvreté, formalisés et définis dans ce qui suit.

Approche de la croissance pro-pauvre

Une croissance pro-pauvre se fonde sur une stratégie délibérément orientée en faveur des populations à faible revenu, celles qui en ont le plus besoin pour se protéger durablement de la pauvreté et s'insérer dans le processus de mobilité sociale ascendante. Les avantages relatifs qu'en tirent les pauvres devraient être supérieurs ou égaux à ceux des riches (les non pauvres).

Pour évaluer le contenu pro-pauvre des phases de croissance, on se réfère ici aux travaux de Kakawani et Pernia 2000 et à ceux de Kakawani, Khandker et Son 2002. Ces travaux fondent l'évaluation des processus de croissance vis-à-vis de la pauvreté sur les indicateurs mentionnés ci-haut, calculés à partir d'échantillons d'enquêtes, en coupe transversale.

On dispose à cet égard des données de quatre enquêtes réalisées au Maroc (21), entre 1984 et 2007, auprès d'échantillons représentatifs à l'échelle nationale, urbaine et rurale. Ceci permet de procéder à une analyse ex-post de l'évolution de la pauvreté, loin de toute hypothèse au sujet de la variation de l'inégalité. Notons que toutes ces enquêtes ont observé les dépenses de consommation des ménages, sur lesquelles se fonde le calcul des indices de la croissance pro-pauvre. Les

(18) Charles-L. Griffoni (2005), *Croissance économique et pauvreté, une application de l'indice de croissance pro-pauvre au cas du Maroc entre 1985 et 1999*.

(19) Doudich M., Soudi K. et Ezzrari A. (2008), «Dynamique des niveaux de vie 1985-2007», *In Les Cahiers du Plan*.

(20) Abdelkader El Khider, Abdelhamid El Bouhadi and El Mustapha Kchirid (2008), *La Croissance économique est-elle pro-pauvre au Maroc? Une tentative d'explication par l'approche monétaire et l'approche non monétaire*.

(21) Toutes ces enquêtes ont été réalisées par le HCP-Maroc. L'enquête sur le niveau de vie de 1998-1999, réalisée auprès de 5 000 ménages, n'a pas été utilisée en raison de sa proximité d'une enquête sur la consommation et les dépenses 2000-2001, plus consistante en termes de taille de l'échantillon (14 200 ménages). Les autres enquêtes sont celles sur la consommation 1984-1985 (14 500 ménages), le niveau de vie de 1990-1991 (3 034 ménages) et de 2006-2007 (7 062 ménages).

périodes de référence de telles enquêtes ont guidé le choix des phases de croissance analysées, à savoir 1985-1991, 1991-2001 et 2001-2007, à côté de 1985-2001 et 1985-2007.

Dans la littérature, une classe générale de mesure de la pauvreté \emptyset s'écrit :

$\emptyset = \emptyset(z, \mu, L(p))$; où z est le seuil de pauvreté, μ le revenu moyen et $L(p)$ la courbe de Lorenz. Les distributions des dépenses par tête des années, initiale et terminale, de chaque phase analysée ont, respectivement, des moyennes notées μ_1 et μ_2 et des courbes de Lorenz $L_1(p)$ et $L_2(p)$.

L'élasticité totale de pauvreté (variation de la pauvreté liée à la variation des dépenses moyennes), s'écrit :

$$v = \{(\text{Ln}[\emptyset(z, \mu_2, L_2(p))] - \text{Ln}[\emptyset(z, \mu_1, L_1(p))]) / \alpha$$

où $\alpha = [\text{Ln}(\mu_2) - \text{Ln}(\mu_1)]$, une estimation du taux de croissance des dépenses moyennes, supposé positif dans le cas général.

Rappelons que v peut s'écrire :

$$v = c + i$$

où :

c est une estimation de l'élasticité-croissance de la pauvreté, égale au pourcentage de variation de la pauvreté liée à une variation de 1 % des dépenses moyennes, à inégalité constante ; c 'est exactement la part de la variation de la pauvreté due à la variation de la dépense moyenne durant une période donnée. Autrement dit, elle est égale à la variation de la pauvreté qui aurait eu lieu au cas où la distribution des dépenses était restée inchangée ;

et i est l'effet inégalité sur la pauvreté, pris égal à la variation de la pauvreté due à la variation de l'inégalité qui accompagne la croissance économique ; c 'est la variation de pauvreté que l'on aurait enregistrée au cas où la dépense moyenne était restée constante durant la période.

La croissance est pro-pauvre (pro-riche) si la variation de l'inégalité associée à la croissance réduit (accroît) la pauvreté totale. De ce fait, la croissance est pro-pauvre (pro-riche) si l'élasticité totale de pauvreté est supérieure (inférieure) à l'élasticité-croissance de la pauvreté :

$$v > c$$

La décomposition de la pauvreté entre les années, initiale et terminale, de chaque phase de croissance permet d'estimer c et i de la façon suivante :

$$c = 0,5 [\text{Ln}(\emptyset(z, \mu_2, L_1(p))) - \text{Ln}(\emptyset(z, \mu_1, L_1(p))) + \text{Ln}(\emptyset(z, \mu_2, L_2(p))) - \text{Ln}(\emptyset(z, \mu_1, L_2(p)))]$$

$$i = 0,5 [\text{Ln}(\emptyset(z, \mu_1, L_2(p))) - \text{Ln}(\emptyset(z, \mu_1, L_1(p))) + \text{Ln}(\emptyset(z, \mu_2, L_2(p))) - \text{Ln}(\emptyset(z, \mu_2, L_1(p)))]$$

Dans ces conditions, l'indice de croissance pro-pauvres, noté π , s'écrit :

$\pi = v/c$ et varie selon le signe de la croissance des dépenses :

- en présence d'une croissance positive :
 - lorsque $\pi > 1$: les pauvres bénéficient plus que proportionnellement de la croissance que les riches ;
 - si $\pi < 0$, la croissance génère une augmentation de la pauvreté.
- en présence de croissance négative, la récession est dite pro-pauvres si $v < c$. Dans ce cas, on peut définir $\pi = c/v$.

De son côté, le taux de croissance d'équivalent pauvreté est le taux de croissance α^* qui générerait le même niveau de réduction de la pauvreté que le taux de croissance effectivement observé α , en présence d'une stabilité des inégalités. Dans ce cas, tous les individus obtiennent le même bénéfice proportionnel de la croissance, et la réduction proportionnelle de la pauvreté s'établit à une valeur égale à $v\alpha$.

Si la croissance était neutre du point de vue de la distribution des dépenses, le taux de croissance α^* induirait une réduction de la pauvreté égale à $c\alpha^*$, qui devrait être identique à $v\alpha$. De ce fait, le taux de croissance d'équivalent pauvreté s'écrit :

$$\alpha^* = v/[c\alpha] = \pi \alpha$$

Cette équation signifie que la croissance est pro-pauvre (pro-riche) si α^* est supérieur (inférieur) à α .

Si α^* est compris entre 0 et α , la croissance est associée à une hausse de l'inégalité, et à une diminution de la pauvreté. La réduction de la pauvreté est, de ce fait, une fonction monotone croissante de α^* : plus grand est α^* , plus la pauvreté diminue au cours de la phase

analysée. Autrement dit, maximiser α^* c'est optimiser le pourcentage de réduction de la pauvreté (22).

Contenu pro-pauvre de la croissance 1985-2007

Les tableaux 1, 2 et 3, en annexe, affichent, pour cinq périodes, les effets sur la pauvreté de la croissance et de l'inégalité ainsi que les indicateurs de la croissance pro-pauvre, différenciés selon le milieu de résidence.

L'examen de tels effets et indicateurs montre qu'en termes de ratio de pauvreté, de 1985 à 2007, le processus de croissance était faiblement pro-pauvre à l'échelle de l'ensemble du pays. C'est dire que, globalement, les changements dans l'inégalité, attribués à la croissance, n'ont pas contribué à la baisse de la pauvreté. L'évolution de l'indice de Gini entre 1985 et 2007 (23) montre, de son côté, une hausse peu significative des inégalités. Dans ce cas, la croissance engendre une tendance à la hausse de l'inégalité, conjuguée à la baisse de la pauvreté ($0 \leq \alpha^* \leq \alpha$).

Ainsi, bien que les dépenses par tête aient enregistré une croissance totale de 48,0 %, et la pauvreté ait sensiblement décliné durant la période, les populations pauvres ont globalement peu bénéficié de la croissance économique, en comparaison avec les non pauvres (graphique 5).

L'effet dû à la croissance (élasticité-croissance, à inégalité constante) suggère que, entre 1985 et 2007, la hausse des dépenses par tête aurait induit une baisse du ratio de pauvreté de 12,9 %. Or, la baisse de ce ratio n'a été que de 12,0 % (valeur de l'élasticité totale de pauvreté). Ceci signifie que la hausse des dépenses réelles par tête n'est associée qu'à une baisse de 12 % du taux de pauvreté (au lieu de 12,9 %) à cause de la contribution négative des inégalités.

En somme, le contenu faiblement pro-pauvre de la croissance entre 1985 et 2007 est imputable à l'inégalité. Celle-ci a atténué, quoique de peu, l'effet de croissance durant la période.

Il en résulte un indice de croissance pro-pauvres inférieur à l'unité (0,930) et un taux de croissance d'équivalent pauvreté de 44,7 % inférieur, de son côté, au taux de croissance observé (48,0 %). Rappelons que lorsque l'indice de croissance pro-pauvre est compris

entre 0 et 1, les riches bénéficient plus que proportionnellement de la croissance que les pauvres. C'est exactement ce qui s'est passé entre 1985 et 2007.

Rappelons aussi que le taux de croissance d'équivalent pauvreté est le taux de croissance qui, en présence d'un processus de croissance qui n'est pas accompagné de changements dans l'inégalité, générerait la même baisse de la pauvreté que le taux enregistré durant la période analysée (48,0 % entre 1985 et 2007). Il en découle qu'en termes de ratio de pauvreté, 3,3 points de croissance totale ont été perdus durant la période à cause d'une évolution de la distribution des dépenses, moins favorable aux pauvres.

S'agissant de la profondeur et de l'inégalité de la pauvreté, le processus de croissance 1985-2007 peut être qualifié de "globalement pro-pauvre". Pour la profondeur de la pauvreté, l'indice de croissance pro-pauvre et le taux de croissance d'équivalent pauvreté montrent que, sur ce registre, la croissance a été pro-pauvre. Ces indicateurs s'élèvent, respectivement, à 1,067 et 0,512 pour l'inégalité de la pauvreté. Ils montrent clairement que, de 1985 à 2007, la distribution des dépenses de consommation a été plus favorable aux plus pauvres parmi les pauvres, et que, dans ce domaine, tout se passait comme si le pays enregistrait, durant la période, une croissance économique globale supérieure, de 3,2 points de pourcentage, à la croissance effectivement enregistrée.

Nous en retenons que le processus de croissance 1985-2007 est d'autant plus pro-pauvre que les dénuements économiques sont approchés par rapport à des mesures de la pauvreté, autres que le ratio, en l'occurrence la profondeur et l'inégalité (voire la sévérité) de la pauvreté. Faut-il en conclure que les changements dans la croissance des dépenses au Maroc profitent davantage aux plus pauvres parmi les pauvres. Ce constat, si global, mérite d'être nuancé selon la phase de développement et le type d'économie, urbaine ou rurale. En fait, de 1985 à 2007, l'ensemble de l'économie marocaine a traversé, par construction, rappelons-le, trois phases distinctes en termes de

(22) Ces indices peuvent être complétés par le tracé d'une « courbe d'incidence de croissance » (Ravallion et Chen 2002).

(23) Cet indice a augmenté de 0,397 en 1985 à 0,407 en 2007.

changements dans la pauvreté, liés à l'inégalité et à la croissance économique.

La première va de 1985 à 1991. En termes de ratio de pauvreté, elle correspond, à l'échelle nationale, à une croissance faiblement pro-pauvre. Les avantages qu'en tiraient les pauvres leur permettaient de sortir en partie de la pauvreté. Elle a été associée, rappelons-le, à une expansion économique conjuguée à une contribution défavorable des inégalités à la réduction de la pauvreté. Il en a résulté une baisse de la pauvreté, réalisable à une croissance totale de 36,0 %, inférieure à la croissance effectivement enregistrée durant la période (37,4 %).

En termes de profondeur et d'inégalité de la pauvreté, cette phase a été nettement pro-pauvre, en raison d'une contribution favorable des inégalités. La variation de la pauvreté due à la variation de l'inégalité qui accompagne le processus de croissance s'est, en fait, fixée à un niveau (-0,4) inférieur à 0, aussi bien pour la profondeur que pour l'inégalité de la pauvreté.

Prises isolément, les économies, urbaines et rurales, ont été, toutes les deux, pro-pauvres entre 1985 et 1991. Les indices, urbain et rural, de la croissance pro-pauvre sont supérieurs à l'unité aussi bien pour le ratio ou la profondeur que pour l'inégalité de la pauvreté. Par ailleurs, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, la réduction de la pauvreté a été obtenue à un taux de croissance (croissance enregistrée) inférieur au taux de croissance d'équivalent pauvreté.

Exprimés en termes de ratio de pauvreté, les gains de croissance totale s'élèvent, dans ce cas, à 10,0 points de pourcentage pour l'économie urbaine, contre 1,3 points pour l'économie rurale. Ces résultats semblent contredire ceux obtenus précédemment à l'échelle nationale. Or, c'est le regroupement des distributions, rurale et urbaine, des revenus (ici dépenses de consommation) qui conduit à une répartition sociale différente des revenus. Dans cette dernière, les ruraux occupent l'essentiel des populations pauvres et l'évolution de leur revenu est comparée à celle du reste de la population. C'est dire que les ruraux pauvres peuvent améliorer leur revenu dans une proportion équivalente à celle des ruraux non-pauvres, mais inférieure à celle de la totalité des Marocains non-pauvres.

La phase suivante, 1991-2001, correspond, à l'échelle nationale, à une récession économique ayant creusé les inégalités et les indices de la pauvreté. Elle a été pro-riche en termes de ratio, de profondeur et d'inégalité de la pauvreté. Une baisse de 1 % des dépenses de consommation y donnait lieu à une hausse de l'ensemble des mesures de la pauvreté, 2,2 % pour le ratio, 0,8 % pour la profondeur et 0,4 % pour l'inégalité de la pauvreté.

Calculées par rapport à toute la période, ces hausses sont moins lourdes dans la mesure où elles correspondent à des taux de récession (resp. - 8,8 %, - 6,9 %, - 5,1 %) moins accentués que le taux effectivement observé (- 10,8 %).

Selon le milieu de résidence, la pauvreté urbaine a été presque inélastique à la baisse des dépenses de consommation entre 1991 et 2001. Dans le milieu urbain, l'élasticité totale de la pauvreté a été nulle (les élasticités de la pauvreté par rapport à la croissance et à l'inégalité ont la même valeur absolue mais des signes opposés).

Cette situation devrait avoir lieu dans une période où le taux de croissance est nul. Or, elle a été constatée dans un contexte (de récession) où la croissance a été négative (- 15,7 %). C'est dire que, dans le milieu urbain, la récession de la décennie 1991-2001 a été pro-pauvre et que 15,7 points de croissance y ont été gagnés, notamment en termes de ratio et de profondeur de la pauvreté. Dans ce cas, le contenu pro-pauvre de la récession est attribué à la contribution favorable des inégalités. Celle-ci a contrebalancé l'impact de la baisse des dépenses de consommation. Ce qui a fait que, malgré la récession économique, le taux de pauvreté urbaine n'a pas changé entre 1991 et 2001.

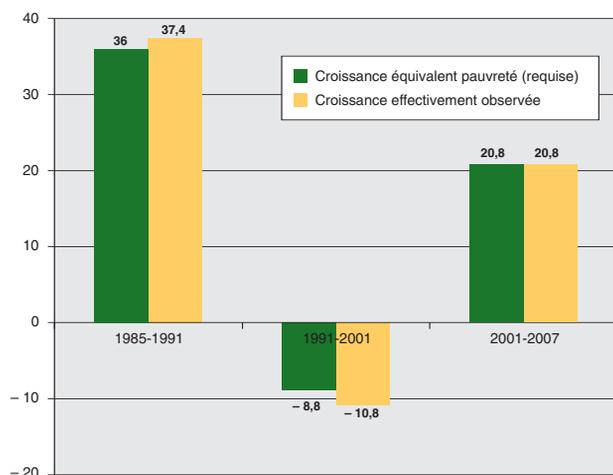
Inversement, dans le milieu rural, la récession observée durant la période 1991-2001 a été faiblement pro-pauvre. La baisse en termes réels des dépenses des ménages y donnait lieu à une hausse du ratio de 7,1 %, de la profondeur de 2,2 % et de l'inégalité de la pauvreté de 1 %. La raison en est l'aggravation, à l'époque, des inégalités dans le monde rural sous une récession économique et une succession des années de sécheresse.

La dernière phase, 2001-2007, est juste pro-pauvre. La croissance y a été pratiquement associée à l'absence de changement dans l'inégalité, et à une réduction, à

des taux sensibles, du ratio (de 9,5 % par an), de la profondeur (10,7 %) et de l'inégalité (12,2 %) de la pauvreté. Pour ces trois mesures de la pauvreté, l'indice de croissance pro-pauvre est de l'ordre de l'unité. A son tour, le taux de croissance d'équivalent pauvreté est, pour les mêmes mesures, équivalent au taux effectivement enregistré par l'économie.

Ceci est dû au fait que la croissance des années 2000 n'a pas été accompagnée de changements dans l'inégalité, et que, entre 2001 et 2007, les individus, pauvres et non-pauvres, obtenaient, pour la première fois, à l'échelle nationale, le même bénéfice proportionnel de la croissance. Autrement dit, la stabilité des inégalités s'identifie au Maroc à un outil indispensable à toute baisse considérable des indices de la pauvreté.

Graphique 5 : croissance totale (en %) observée, comparée à la croissance théoriquement requise par la variation enregistrée de la pauvreté



Cependant, selon le milieu de résidence, seule l'économie urbaine affichait, entre 2001 et 2007, une croissance pro-pauvre, en termes de profondeur et d'inégalité de la pauvreté. L'économie rurale a continué à afficher une croissance faiblement pro-pauvre entre 2001 et 2007, associée, à l'instar de l'économie urbaine, à une réduction sensible de la pauvreté.

Au terme de ces constats, l'économie urbaine a été presque constamment favorable aux urbains pauvres. Ce qui a permis à la pauvreté urbaine de se hisser, déjà en 2007, au dessous de la barre de 5 %.

En revanche, les structures économiques rurales montrent, au moins depuis 1991, une rigidité vis-à-vis d'une croissance pro-pauvre. En dehors de la période 1985-91, connue pour son aubaine agricole, une prédilection de l'économie rurale pour la croissance faiblement pro-pauvre s'est confirmée au fil du temps. Faut-il alors continuer à compter sur le monde rural, où vivent les 2/3 des Marocains pauvres, pour activer le recul de la pauvreté et l'inégalité ?

La réponse la plus vraisemblable serait, d'après les données disponibles, plutôt négative. Elle suscite d'importantes questions au sujet d'une croissance économique inclusive, partout pro-pauvre. Il s'agit de savoir ce qui fait que l'économie urbaine diffère de celle rurale en termes de contenu pro-pauvre. Est-ce parce que les ruraux manquent de capital humain et d'infrastructure physique, sociale et économique, leur permettant de s'intégrer efficacement dans la croissance économique ? La grande dépendance économique du monde rural de la pluviométrie justifie-t-elle le contenu faiblement pro-pauvre de la croissance rurale ? Ou encore, les structures économiques rurales, essentiellement agricoles, sont-elles, de par leur rigidité, défavorables à l'allègement des écarts entre les ruraux, pauvres et non pauvres ?

Des éléments de réponse sont proposés à la section suivante où sont analysés certains changements pro-pauvres, voire les principales transitions démo-socio-économiques qui favorisent la sortie de la pauvreté dont notamment l'éducation et l'urbanisation.

Changements démo-socio-économiques pro-pauvres

La mobilité ascendante dans l'échelle des conditions de vie, tel l'accès à un cursus professionnel supérieur ou à un service de base, favorise l'insertion efficace dans la croissance économique, à travers notamment l'amélioration du rendement de l'individu. Dans cette section, l'on évalue dans quelle proportion et quel contexte pareilles transitions démographiques, sociales et socio-économiques, contribuent à la réduction de la pauvreté.

Sur le plan méthodologique, on se réfère ici à l'approche de Hyun Hwa Son. Celui-ci démontre dans "A new

poverty decomposition” que la variation, entre deux dates, de la pauvreté peut être décomposée dans le sens d’évaluer le contenu pro ou anti-pauvre des mouvements de la population (migration). Nous étendons ici cette décomposition à d’autres changements démographiques et socio-économiques que connaît la population marocaine. Ces changements consistent en une mobilité sociale ascendante, traduisant l’occupation d’une nouvelle situation socio-économique où les chances de sortie de la pauvreté sont plus grandes.

Mesure du changement pro-pauvre

Considérons, à la suite des travaux Hyun Hwa Son, une population répartie en k groupes socio-économiques ou sociodémographiques, mutuellement exclusifs. Une

$$\Delta P = \frac{1}{2} \sum_i f_{1i} (P_{2i} - P_{1i}) + \sum_i f_{2i} (P_{2i} - P_{1i}) + \frac{1}{2} \sum_i P_{1i} (f_{2i} - f_{1i}) + \sum_i P_{2i} (f_{2i} - f_{1i})$$

La variation totale de la pauvreté s’écrit alors :

$$\frac{\Delta P}{P} = \sum_i \frac{\bar{f}_i P_i}{P} \left(\frac{\Delta P_i}{P_i} \right) + \sum_i \frac{\bar{P}_i f_i}{P} \left(\frac{\Delta f_i}{f_i} \right) \quad (2)$$

$$\text{Où } \bar{f}_i = \frac{f_{1i} + f_{2i}}{2} \text{ et } \bar{P}_i = \frac{P_{1i} + P_{2i}}{2}$$

Il en découle que le changement dans le taux global de pauvreté est la somme de deux composantes : la première mesure l’effet des changements dans la pauvreté au sein des divers groupes ; la seconde estime l’effet dû à la réallocation de la population entre les groupes. Cette réallocation est considérée pro-pauvre lorsque le second terme de l’équation (2) est négatif. Elle contribue, dans ce cas, à la réduction de la pauvreté.

Contribution des facteurs pro-pauvres

La table 1, ci-après, décompose la variation de la pauvreté entre 1985 et 2007 selon les principales caractéristiques des ménages. Elle permet d’illustrer l’effet, sur la pauvreté, de la dotation des populations en facteurs de revenu dont notamment l’urbanisation, l’éducation et l’accès à certains services sociaux. L’objet est de montrer que, de par leur impact sur la baisse de la pauvreté, les changements favorables dans le profil de la population sont à la base de toute véritable croissance économique pro-pauvre.

mesure P de la pauvreté est dite additive et décomposable si elle peut s’écrire (24) :

$$P = \sum_i f_i P_i ; \text{ où } f_i \text{ et } P_i \text{ sont la part dans la population et le taux de pauvreté du groupe } i, \text{ respectivement.}$$

Le changement dans la pauvreté entre deux périodes peut s’écrire (24) :

$$\Delta P = P_2 - P_1 \quad (1)$$

où $P_1 = \sum_i f_{1i} P_{1i}$, $P_2 = \sum_i f_{2i} P_{2i}$ P_{1i} et P_{2i} : les mesures de la pauvreté dans le groupe i aux années 1 et 2, f_{1i} et f_{2i} : les parts dans la population du groupe i aux années 1 et 2.

L’équation (1) peut-être écrite comme suit :

La table 1 montre, à cet égard, que, comme on devrait s’y attendre, la réallocation favorable de la population entre les strates sociales favorise la baisse de la pauvreté. Ceci signifie que certaines mutations démographiques et socio-économiques souhaitables contribuent, à l’instar de la migration de milieux pauvres à ceux riches, à la réduction de la pauvreté, mais d’une façon variable dans le temps et l’espace.

Entre 1985 et 2007, cette contribution a été, à l’échelle nationale, de 16,4 % pour la baisse de l’importance relative des ménages à taille élevée, de 13,0 % pour l’urbanisation (dont l’exode rural) et de 9,9 % pour l’éducation.

L’on note par ailleurs que la contribution, en termes de réduction de la pauvreté, de l’éducation est nettement plus faible dans le milieu rural (4,0 %) que dans le milieu urbain (9,1 %). Ainsi, la croissance pro-pauvre est mieux favorisée par la diffusion de l’éducation dans les milieux les plus développés, en comparaison avec les milieux pauvres. En tout état de cause, la composante “éducation” de toute politique de réduction de la pauvreté aurait, pour le moment, plus d’impact dans les villes que dans le monde rural. Et c’est là un

(24) Autrement dit, le taux global de pauvreté d’une population décomposable en groupes exclusifs est la moyenne pondérée des taux de pauvreté dans ces groupes.

élément de réponse aux questions que se pose cet article au sujet du contenu faiblement pro-pauvre de l'économie rurale.

Par ailleurs, la contribution de la diffusion de l'éducation à la réduction de la pauvreté est plus grande dans une période d'expansion économique qu'au cours d'une récession économique. En tout cas, cette contribution a été de 8,0 % entre 1985 et 2001, période d'une hausse du chômage des diplômés, contre 12,4 % entre 2001 et 2007, période d'une baisse structurelle du chômage de l'ensemble des catégories d'actifs.

L'on note, par la suite, que l'urbanisation, la transition démographique et la généralisation de la scolarisation et de l'accès aux services sociaux sont prometteuses en matière de réduction de la pauvreté. Mais, de par leur contribution respective à la baisse de la pauvreté, elles ne permettent pas, à elles seules, d'activer son éradication. Dès lors, les options de croissance économique appropriées à chaque groupe social, tel l'emploi peu qualifié, dans les milieux défavorisés, et qualifié dans les milieux moyens et aisés, demeurent incontournables.

Table 1

Décomposition des changements dans le taux de pauvreté selon les principales transitions sociodémographiques

Facteur	Décomposition des changements dans la pauvreté				
	Effet des changements à l'intérieur des groupes		Effet de la réallocation de la population entre les groupes		Total
Urbanisation entre 1985 et 2007	- 10,7	(87,0 %)	- 1,6	(13,0 %)	- 12,3 (100,0)
<i>Baisse de la taille des ménages entre 1985 et 2007</i>					
Ensemble du pays	- 10,3	(83,6 %)	- 2,0	(16,4 %)	- 12,3 (100,0)
Milieu urbain	- 7,5	(85,3 %)	- 1,3	(14,7 %)	- 8,8 (100,0)
Milieu rural	- 11,1	(87,0 %)	- 1,6	(13,0 %)	- 12,7 (100,0)
<i>Education</i>					
Entre 1985 et 2007	- 11,1	(90,1 %)	- 1,2	(9,9 %)	- 12,3 (100,0)
Entre 1985 et 2001	- 0,052	(92,0 %)	- 0,005	(8,0 %)	- 0,057 (100,0)
Entre 2001 et 2007	- 0,058	(87,6 %)	- 0,008	(12,4 %)	- 0,066 (100,0)
<i>Education entre 1985 et 2007 selon le milieu</i>					
Urbain	- 8,0	(90,9 %)	- 0,8	(9,1 %)	- 8,8 % (100,0)
Rural	- 12,2	(96,0 %)	- 0,5	(4,0 %)	- 12,7 % (100,0)
<i>Alphabétisation 2001- 2007</i>					
Ensemble du pays	- 5,6	(88,1)	- 0,76	(11,9)	- 6,4 (100)
Milieu urbain	- 2,4	(83,3)	- 4,7	(16,7)	- 2,8 (100)
Milieu rural	- 10,5	(94,6)	- 0,59	(5,4)	- 11,6 (100)
<i>Accès aux services sociaux de base entre 2001 et 2007</i>					
<i>Electricité</i>					
Ensemble du pays	- 2,88	(45, %1)	- 3,52	(54,9 %)	- 6,4 (100,0)
Urbain	- 2,3	(82,4)	0,5	(17,6)	2,8 (100)
Rural	- 5,7	(52,9)	- 5,1	(47,1)	- 10,8 (100)
<i>Eau</i>					
Ensemble du pays	- 7,6	(82,1)	- 1,7	(17,9)	- 9,3 (100)

Source : HCP : données des enquêtes sur la consommation 1985 et 2001 et le niveau de vie 1991 et 2007. Nos calculs.

Cet article s'est posé la question de savoir ce qui fait qu'une croissance économique ait, au Maroc, un contenu constamment pro-pauvre, à travers l'analyse de l'évolution de l'ensemble constitué des politiques de développement et de leurs résultats en termes de croissance, d'inégalité et de pauvreté, depuis l'Indépendance à nos jours.

Parmi les résultats obtenus, il y a d'abord l'alternance, presque cyclique, entre les phases de croissance, pro/anti-pauvres. Ces phases ont été, à l'échelle nationale, pro-riches aux débuts de l'Indépendance, "pro-pauvres", par la suite, jusqu'aux débuts des années 1980, faiblement pro-pauvres le long des années 1980, anti-pauvres au cours des années 1990 et pro-pauvres de 2001 à 2007.

En fait, le long des cinquante dernières années, les inégalités sociales n'ont été stoppées qu'en deux temps, à la fin des années 1970 et aux débuts des années 2000. Au cours de ces deux phases, ont été réalisés les 2/3 de la baisse de la pauvreté, enregistrée entre 1960 et 2007. Ces phases n'ont cependant duré qu'une quinzaine d'années, soit près du 1/3 de la période analysée. Elles ont deux traits communs fondamentaux : une expansion économique doublée d'options appropriées de développement, franchement tournées vers les populations défavorisées.

Le reste des phases a, dans le meilleur des cas, estompé la pauvreté en termes d'incidence sans enrayer la hausse de l'effectif des pauvres. Aucune de ces phases n'a joint la protection du pouvoir d'achat au ciblage des ressources de lutte contre la pauvreté sur ceux qui en ont vraiment besoin.

La permanence du contenu pro-pauvre des phases successives de développement aurait permis au pays de se retrouver avec une fraction de pauvres et de vulnérables, plus réduite que ce qui prévaut aujourd'hui. Tout se passait comme si la redistribution sociale pro-pauvre ne pouvait s'opérer qu'en période d'expansion économique. Cette approche de développement qui fait payer, le coût des récessions, aux pauvres et aux vulnérables, montre aujourd'hui toutes ses limites.

En tout cas, cet article a montré que la récession économique des années 1990 a pu être franchement pro-pauvre dans le milieu urbain, en raison d'une

contribution favorable des inégalités aux changements dans la pauvreté. C'est dire que l'objectif d'un développement favorable aux plus pauvres peut être successivement reconduit, indépendamment du niveau de la croissance économique. Stopper les inégalités suffit à lui seul à réaliser d'importants gains en matière de réduction de la pauvreté.

En effet, la pauvreté peut continuer à infléchir, en période de récession économique, sous le seul effet d'un investissement public dans les facteurs de revenu, dont ceux qui développent la capacité des pauvres à s'extraire de la pauvreté, à moyen et à long termes. Il s'agit d'intégrer la dimension pauvreté dans la répartition spatiale et sociale des investissements publics de sorte que les populations pauvres réalisent un bénéfice proportionnel des ressources investies, au moins égal à celui des non pauvres. Sur le plan pratique, des cartes de pauvreté et plans de ciblage, récemment développés par le Haut Commissariat au Plan, permettent de procéder à une allocation géographique des ressources publiques de façon à en optimiser l'impact sur la pauvreté.

Il importe cependant d'insister sur le fait que le ciblage oriente certes les ressources vers ceux qui en ont le plus besoin, sans pour autant les rétribuer aveuglément. Seuls ceux dotés, à l'échelle communautaire, de plus de pouvoir politique, et, à l'échelle individuelle, de plus de revenu, de cursus et de capacités humaines en tirent le maximum d'avantages. C'est aussi pour cette raison que le milieu urbain capte le maximum d'investissements publics et a été presque constamment pro-pauvre. Ce qui a permis à la pauvreté de se hisser dans les villes, déjà en 2007, au dessous de la barre de 5%. D'où l'intérêt d'une discrimination positive non pas en faveur du milieu rural mais au profit des ruraux effectivement pauvres.

En fait, les structures économiques rurales montrent, au cours des 25 dernières années, une grande rigidité vis-à-vis d'une croissance clairement pro-pauvre. Une prédilection du monde rural, où le retard en aptitudes humaines est incontestable, pour la croissance faiblement pro-pauvre s'est confirmée au fil du temps. Faut-il alors continuer à compter sur l'économie rurale, où vivent les 7/10 des Marocains pauvres, pour qu'elle active, à elle seule, le recul de la pauvreté et l'inégalité

à moyen terme ? La réponse la plus vraisemblable serait, d'après la rigidité des structures économiques et surtout agraires, plutôt négative.

A son tour, l'analyse des changements pro-pauvres, ceux qui favorisent et l'équité sociale et la sortie de la pauvreté, montre que ce n'est pas dans un contexte économique comparable à celui du monde rural que pareils changements induisent une réduction sensible de la pauvreté. Le rendement de l'éducation, en termes

de baisse de la pauvreté, est, à titre d'illustration, relativement faible aussi bien dans le milieu rural qu'au cours des périodes de récession économique. A la base de ces changements, on retrouve également l'urbanisation, la démographie et l'infrastructure physique locale. Cependant, de par l'approche de leur diffusion, forfaitaire et uniforme, elles ne permettent pas, à elles seules, de réduire les inégalités sociales et territoriales, conditions sine qua none d'une croissance économique pro-pauvre ■

Annexes

Tableau 1

Effets de croissance et d'inégalité sur la pauvreté et indices de la croissance pro-pauvre à l'échelle de l'ensemble du pays

Mesure de la pauvreté	Indices de pauvreté en %		Variation annuelle des indices	Elasticité de pauvreté	Eléments explicatifs		Indice de croissance pro-pauvres	Taux de croissance d'équivalent pauvreté	Taux de croissance enregistré
	1985	1991			Effet croissance	Effet inégalité			
	1985	1991							
Ratio	21	13,1	-0,076	-7,9	-8,2	0,3	0,963	0,360	0,374
Profondeur	5,5	2,7	-0,112	-2,8	-2,4	-0,4	1,167	0,432	0,374
Inégalité (sévérité)	2,2	0,8	-0,155	-1,4	-1	-0,4	1,400	0,518	0,374
	1991	2001							
Ratio	13,1	15,3	0,016	2,2	1,8	0,4	1,222	-0,132	-0,108
Profondeur	2,7	3,5	0,026	0,8	0,5	0,3	1,600	-0,176	-0,108
Inégalité	0,8	1,2	0,041	0,37	0,17	0,2	2,176	-0,239	-0,108
	2001	2007							
Ratio	15,3	8,9	-0,086	-6,4	-6,4	0	1,000	0,208	0,208
Profondeur	3,5	1,9	-0,097	-1,6	-1,7	0,1	0,941	0,196	0,208
Inégalité	1,2	0,6	-0,109	-0,6	-0,6	0	1,000	0,208	0,208
	1985	2007							
Ratio	21	8,9	-0,133	-12	-12,9	0,9	0,930	0,447	0,48
Profondeur	5,5	1,9	-0,162	-3,6	-3,6	0	1,000	0,480	0,48
Inégalité	2,2	0,6	-0,195	-1,6	-1,5	-0,1	1,067	0,512	0,48
	1985	2001							
Ratio	21	15,3	-0,051	-5,7	-7,1	1,4	0,803	0,181	0,225
Profondeur	5,5	3,5	-0,073	-2,09	-2,1	0,01	0,995	0,224	0,225
Inégalité	2,2	1,2	-0,096	-1,01	-0,84	-0,17	1,202	0,271	0,225

Source: HCP : données des enquêtes sur la consommation 1985 et 2001 et le niveau de vie 1991 et 2007. Nos calculs.

Tableau 2

Effets de croissance et d'inégalité sur la pauvreté et indices de la croissance pro-pauvre à l'échelle du milieu urbain

Mesure de la pauvreté	Indices de pauvreté en %		Variation annuelle des indices	Elasticité de pauvreté	Eléments explicatifs		Indice de croissance pro-pauvres	Taux de croissance d'équivalent pauvreté	Taux de croissance enregistré
	1985	1991			Effet croissance	Effet inégalité			
	1985	1991							
Ratio	13,3	7,6	- 0,089	- 5,7	- 4,5	- 1,2	1,267	0,476	0,376
Profondeur	3,5	1,5	- 0,132	- 2	- 1,4	- 0,6	1,429	0,537	0,376
Inégalité	1,5	0,44	- 0,185	- 1,1	- 0,6	- 0,5	1,833	0,689	0,376
	1991	2001							
Ratio	7,6	7,6	0,000	0	1,8	- 1,8	-	0,000	- 0,157
Profondeur	1,5	1,5	0,000	0	0,5	- 0,5	-	0,000	- 0,157
Inégalité	0,44	0,46	0,007	0,02	0,18	- 0,16	0,111	- 0,017	- 0,157
	2001	2007							
Ratio	7,6	4,8	- 0,074	- 2,8	- 3,1	0,3	0,903	0,147	0,163
Profondeur	1,5	0,8	- 0,099	- 0,7	- 0,7	0	1,000	0,162	0,163
Inégalité	0,46	0,2	- 0,130	- 0,24	- 0,24	0	1,000	0,162	0,163
	1985	2007							
Ratio	13,3	4,8	- 0,156	- 8,6	- 6,5	- 2,1	1,323	0,460	0,347
Profondeur	3,5	0,8	- 0,218	- 2,7	- 1,7	- 1	1,588	0,552	0,347
Inégalité	1,5	0,2	- 0,285	- 1,2	- 0,6	- 0,6	2,000	0,695	0,347
	1985	2001							
Ratio	13,3	7,6	- 0,089	- 5,8	- 3,5	- 2,3	1,657	0,264	0,159
Profondeur	3,5	1,5	- 0,132	- 2,1	- 0,9	- 1,2	2,333	0,371	0,159
Inégalité	1,5	0,46	- 0,179	- 1,03	- 0,33	- 0,7	3,121	0,497	0,159

Source: HCP : données des enquêtes sur la consommation 1985 et 2001 et le niveau de vie 1991 et 2007. Nos calculs.

Tableau 3
Effets de croissance et d'inégalité sur la pauvreté et indices de la croissance pro-pauvre à l'échelle du milieu rural

Mesure de la pauvreté	Indices de pauvreté en %		Variation annuelle des indices	Elasticité de pauvreté	Eléments explicatifs		Indice de croissance pro-pauvres	Taux de croissance d'équivalent pauvreté	Taux de croissance enregistré
	1985	1991			Effet croissance	Effet inégalité			
	1985	1991							
Ratio	26,8	18	- 0,064	- 8,8	- 8,4	- 0,4	1,048	0,300	0,287
Profondeur	7	3,8	- 0,097	- 3,2	- 2,4	- 0,8	1,333	0,382	0,287
Inégalité	2,8	1,2	- 0,132	- 1,6	- 1	- 0,6	1,600	0,459	0,287
	1991	2001							
Ratio	18	25,1	0,057	7,1	6	1,1	0,845	- 0,139	- 0,165
Profondeur	3,8	6	0,079	2,2	1,8	0,4	0,818	- 0,135	- 0,165
Inégalité	1,2	2,2	0,106	1	0,7	0,3	0,700	- 0,115	- 0,165
	2001	2007							
Ratio	25,1	14,4	- 0,088	- 10,7	- 13,2	2,5	0,811	0,251	0,309
Profondeur	6	3,3	- 0,095	- 2,4	- 3,5	1,1	0,686	0,212	0,309
Inégalité	2,2	1,2	- 0,096	- 1	- 1,4	0,4	0,714	0,221	0,309
	1985	2007							
Ratio	26,8	4,8	- 0,249	- 12,4	- 14,5	2,1	0,855	0,348	0,407
Profondeur	7	0,8	- 0,303	- 3,7	- 4,2	0,5	0,881	0,359	0,407
Inégalité	2,8	0,2	- 0,356	- 1,6	- 1,7	0,1	0,941	0,383	0,407
	1985	2001							
Ratio	26,8	25,1	- 0,011	- 1,7	- 2,2	0,5	0,773	0,058	0,075
Profondeur	7	6	- 0,025	- 1,1	- 0,7	- 0,4	1,571	0,118	0,075
Inégalité	2,8	2,2	- 0,039	- 0,62	- 0,3	- 0,32	2,067	0,155	0,075

Source: HCP : données des enquêtes sur la consommation 1985 et 2001 et le niveau de vie 1991 et 2007. Nos calculs.

Comptes régionaux

PIB et dépenses de consommation finale des ménages régionaux*



L'objectif des comptes régionaux est de fournir des indicateurs pertinents et significatifs pour la région. Le produit intérieur brut régional (PIBR) et la dépense de consommation finale des ménages régionaux (DCFMR) ont été établis par référence aux comptes nationaux des années 2004 et 2007, conformément aux principes de base du système de comptabilité nationale de 1993. Cinq régions sur 16 créent près de 60,6% de la richesse nationale : Grand Casablanca ; Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ; Marrakech-Tensift-Al Haouz ; Tanger-Tétouan et Souss-Massa-Daraâ. Ces mêmes régions réalisent près de 57 % des dépenses de consommation finale des ménages.

Par Amal OURAYBI, HCP

Devant l'importance grandissante du rôle de la région, celle-ci doit disposer des données statistiques, dont celles de la comptabilité régionale, pour la prise de décision, la définition et l'évaluation des politiques économiques et sociales à l'échelle de la région. Des indicateurs pertinents et significatifs par région permettraient de mettre en évidence, en particulier, les disparités régionales en matière de production de richesses et des niveaux de vie.

Aspects conceptuels et méthodologiques

Le SCN (système de comptabilité nationale) ne pouvant être totalement retenu au niveau régional, il a fallu procéder à son adaptation (SCN 1993) aux spécificités régionales. La délimitation de l'économie régionale se réfère aux notions du territoire économique, à la résidence des unités économiques et à la localisation

au niveau régional, de même qu'il a fallu identifier les opérations et les comptes à compiler par région (1).

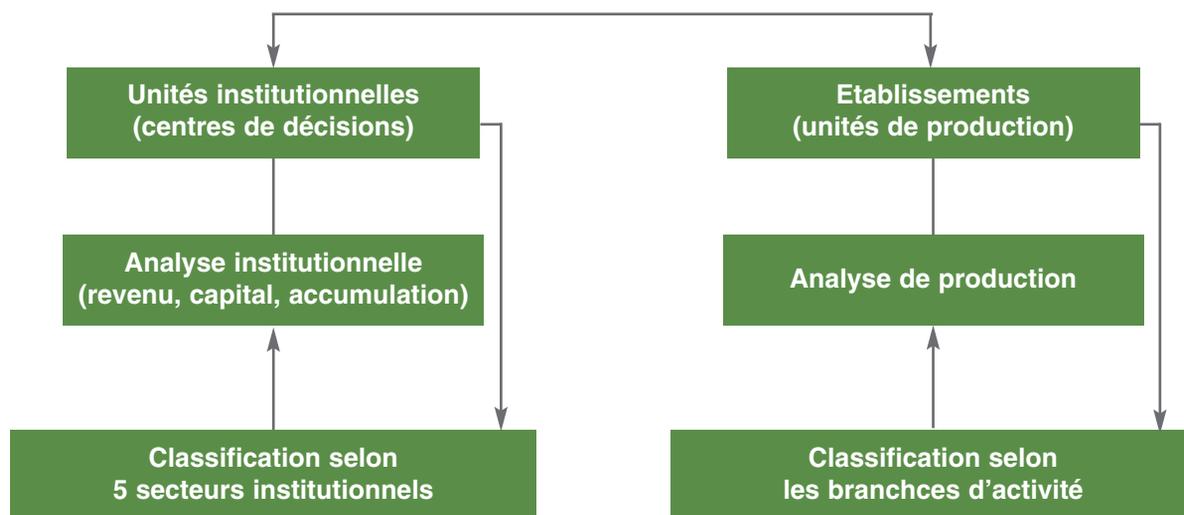
La délimitation du territoire économique régional a reposé sur le découpage administratif en vigueur (fixant et délimitant le nombre à 16 régions); les autres composantes du territoire économique national sont à considérer à part : enclaves territoriales situées dans les autres pays (ambassade et consulats).

Unités économiques

Les Unités institutionnelles sont regroupées selon cinq secteurs institutionnels : sociétés non financières (SNF) ; sociétés financières (SF) ; administrations publiques (APU) ; institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et ménages (M).

(*) Les données utilisées dans cet article ont été puisées dans les travaux du HCP.

(1) Pour plus de détail se reporter aux *Cahiers du Plan* n° 14, août-septembre 2007, « Les comptes régionaux : quelques aspects conceptuels et méthodologiques ».



Elles sont constituées de trois types d'unités :

- Unités régionales (UIR) ;
- Unités plurirégionales (UIPR) ;
- Unités à vocation nationale (UIVN).

Les établissements en revanche, ont leur centre d'intérêt sur le territoire économique régional où ils sont implantés ; ils peuvent donc servir à localiser l'activité de production par région.

La localisation des opérations économiques des établissements et des UIR ne pose aucun problème conceptuel. La répartition régionale des opérations économiques des UIPR ou des UIVN pose par contre de grandes difficultés conceptuelles et pratiques ; une grande partie d'opérations ne pouvant conceptuellement être régionalisées pour ce dernier type d'unités, notamment les opérations de distribution de revenus, les instruments financiers, les soldes comptables...

Parmi les comptes et agrégats susceptibles d'être produits par région, le compte production par branche (dégageant les valeurs ajoutées par branche et le PIB par région) et la dépense de consommation finale des ménages par région ont été compilés dans une première étape pour les exercices 2004 et 2007.

C'est ainsi que le produit intérieur brut régional (PIBR) réparti par groupes de branches et les dépenses de consommation finale des ménages par région (DCFMR) ont été établis par référence aux comptes nationaux des

années 2004 et 2007, conformément aux principes de base du système de comptabilité nationale de 1993 selon la délimitation de l'économie régionale : les 16 régions du découpage administratif, en plus des enceintes extraterritoriales (les trois régions du Sud sont regroupées pour des raisons statistiques).

Le résultat des comptes de production par groupe de branches pour chaque région aboutit au PIB réparti par groupe de branches selon l'optique production.

Le compte de production a permis de calculer pour chaque région et branche ou groupe de branches, la production aux prix de base et la consommation intermédiaire globale aux prix d'acquisition dont la différence dégage la valeur ajoutée aux prix de base.

Le passage au PIBR nécessite en outre, le calcul du total des impôts affectant les produits nets des subventions sur les produits.

$$PIBR = \text{Somme des valeurs ajoutées des branches produites dans la région} + \text{impôts sur les produits (utilisés dans la région)} - \text{subventions sur les produits (utilisés dans la région)}.$$

Les méthodes d'approche des comptes de production dépendent des sources statistiques disponibles par région et de la nature des activités :

- *Méthode directe ou ascendante*: sommation des informations individuelles ;

- *Méthode descendante*: ventilation des grandeurs nationales selon des clés de répartition à déterminer à partir des indicateurs sur la grandeur à régionaliser ;
- *Méthode mixte*: une composition des deux.

Aussi, les méthodes utilisées varient-elles en passant d'une branche à l'autre et chaque traitement est spécifique à la branche en question.

Les impôts nets des subventions sur les produits ont été ventilés en tenant compte de la nature de chaque composante de ceux-ci :

Impôts sur les produits

- TVA : répartie selon la matrice de la TVA par produit et par opération (notamment CI, CF, FBCF).
- Droits et taxes sur les importations : répartis selon la valeur ajoutée globale par région des groupes de produits concernés (A00, B05, C00 et D).
- Taxes intérieures sur la consommation et autres impôts sur les produits : répartis selon la nature des produits

(CI, CF, recettes de la conservation foncière par région).

Subventions sur produits

Elles ont été ventilées selon les dépenses de consommation finale des ménages des produits concernés.

La régionalisation de la dépense de consommation finale des ménages – *qui représente la valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction des besoins des ménages* – a reposé sur l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2000-2001) et l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2006-2007 ainsi que les résultats des comptes nationaux annuels.

L'approche a consisté à descendre à un niveau suffisamment détaillé de la nomenclature des biens et services et à faire la correspondance avec la nomenclature des comptes nationaux.

Nomenclature : 13 secteurs d'activité

- A00 Agriculture
- B05 Pêche
- CD Industrie extractive et de transformation
- E Production et distribution d'électricité et d'eau
- F45 BTP
- G Commerce
- H55 Hôtels et restaurants
- IO Transports et communications
- J00 Activités financières et assurances
- K00 Immobilier, location et services aux entreprises
- L75 Administration publique générale et sécurité sociale
- MNO Education, santé et action sociale
- OPO Autres services non financiers

Sources de données utilisées

Haut-commissariat au plan

- Données de base des comptes nationaux ;
- Enquête nationale sur la consommation et dépenses des ménages (2001) et Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages (2007) ;

- Enquêtes sur le secteur informel (1999 et 2007) ;
- Enquête emploi ;
- RGPH 2004 ;
- Recensement économique (2001) ;
- Enquête sur l'investissement des APU ;
- Indices des prix ;
- Statistiques sur les autorisations de construire.

Autres départements

- Enquêtes agricoles (cultures, élevage et prix) du Département de l'agriculture ;
- Enquêtes sur les industries de transformation du Département de l'industrie ;
- Statistiques administratives :
 - Statistiques sectorielles émanant des différents départements ministériels et établissements ;
 - Statistiques budgétaires (budget général, collectivités locales et établissements publics) ;

- Etablissements de sécurité sociale ;
- Statistiques comptables et rapports d'activité des entreprises.

Résultats : niveaux, caractéristiques et évolution

Les résultats obtenus après compilation des comptes et synthèse des données, sont résumés dans les tableaux et graphiques ci-après.

Produit intérieur brut et dépense de consommation finale des ménages par région

Année 2007

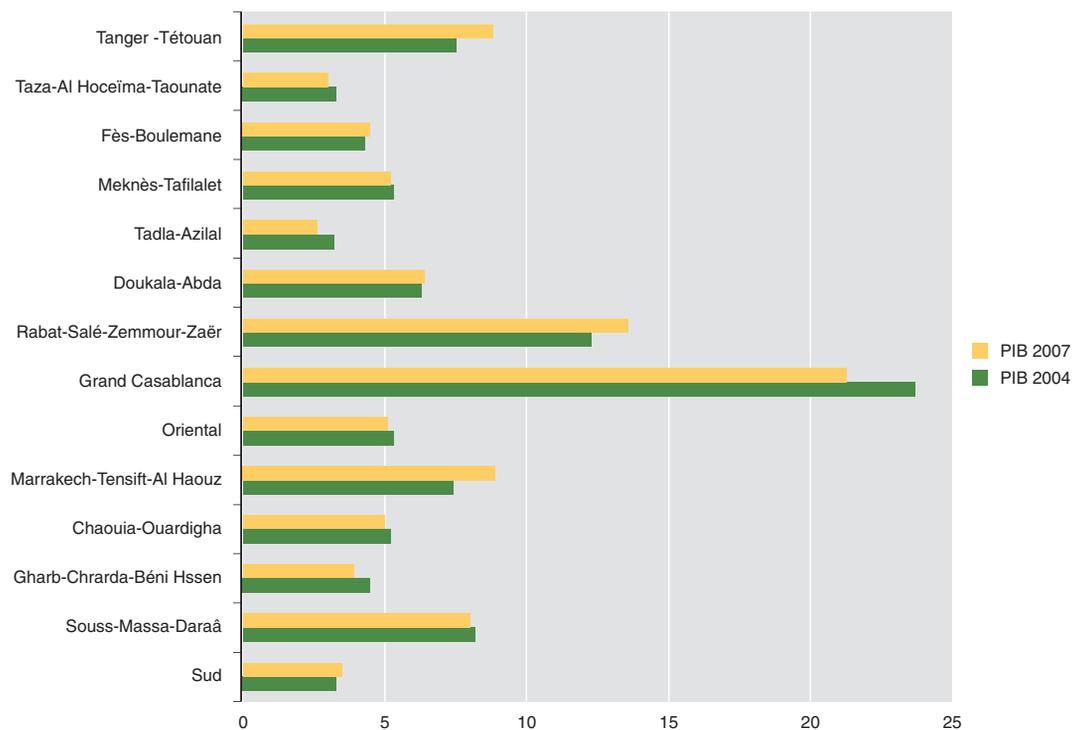
(en Million de Dh)

Classement selon le PIBR	Région	PIBR (par ordre décroissant)	DCFMR	Classement selon la DCFMR
1	9. Grand Casablanca	131 247	55 186	1
2	10. Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	83 597	39 940	3
3	7. Marrakech-Tensift-Al Haouz	54 737	35 789	4
4	16. Tanger-Tétouan	54 137	40 346	2
5	4. Souss-Massa-Daraâ	49 172	31 568	5
6	11. Doukkala-Abda	39 255	17 909	9
7	13. Meknès-Tafilalet	32 227	21 921	7
8	8. Oriental	31 698	22 619	6
9	6. Chaouia-Ouardigha	30 689	17 110	10
10	14. Fès-Boulemane	27 890	19 637	8
11	5. Gharb-Chrarda-Beni Hssen	24 012	15 691	12
12	1.2.3. Sud	21 696	12 763	14
13	15. Taza-Al Hoceïma-Taounate	18 650	16 302	11
14	12. Tadla-Azilal	16 224	13 228	13
	Enclaves extraterritoriales	1 024		
	Total (National)	616 254	360 008	

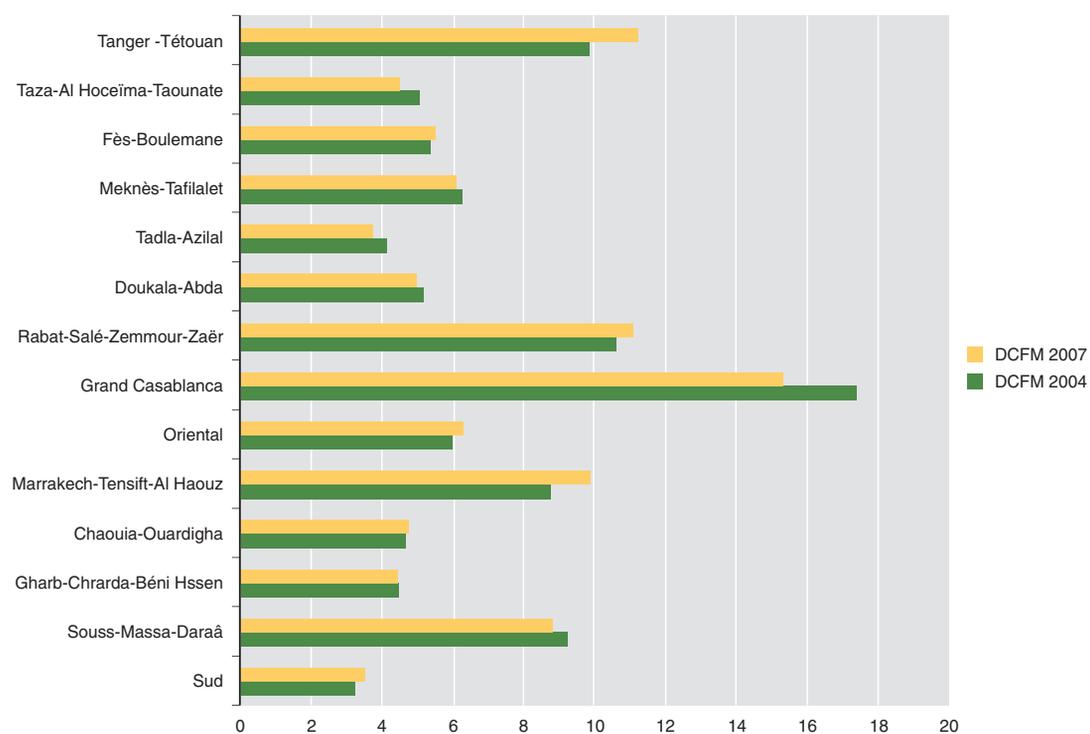
Cinq régions sur 16 contribuent à la création de la richesse nationale en 2007 dans une proportion d'un peu plus de 60 % (du PIB) : Grand Casablanca (21,3 %) suivi de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (13,6 %) ; Marrakech-Tensift-Al Haouz (8,9 %) ; Tanger-Tétouan (8,8 %) et Souss-Massa-Daraâ (8 %).

Pour ces mêmes régions -qui créent plus de 60 % de la richesse nationale-, leurs dépenses de consommation finale représentent près de 57 % de la consommation finale nationale : Grand Casablanca (15,3 %) ; Tanger-Tétouan (11,2 %) ; Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (11,1 %) ; Marrakech-Tensift-Al Haouz (9,9 %) ; et Souss-Massa-Daraâ (8,8 %).

Graphique 1: Structure du PIBR (en %)



Graphique 2 : Structure de la DCFMR (en %)



Région et secteur d'activité

- La distribution du PIB régional selon les secteurs d'activité indique la prédominance de quatre régions dans le secteur agricole : Taza-Al Hoceïma-Taounate (30,1 %), Gharb-Chrarda-Beni Hssen (26,9 %), Tadla-Azilal (23,4 %) et Meknès-Tafilalet (22,4 %).

Au niveau du secteur industriel, les régions qui se distinguent par une part importante de l'activité industrielle sont : Grand Casablanca (28,4 %), Doukkala-Abda (26,6 %), Chaouia-Ouardigha (25,9 %) et Fès-Boulemane (17,9 %).

- Les régions Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et Grand-Casablanca engendrent plus de deux tiers de l'ensemble des activités de transports et communications (Rabat-

Salé-Zemmour-Zaër : 37,9 % et Grand-Casablanca : 30,2 %) et près de trois quarts des activités financières (Grand-Casablanca : 57,5 % et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër : 15,4 %).

Plus que la moitié des activités d'hébergement et restauration est assurée par les régions Marrakech-Tensift-Al Haouz de (32,1 %) et Souss-Massa-Draâ de (26,6 %).

Quatre régions réalisent près de 56 % de la valeur ajoutée en BTP : Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (15,8 %), Grand Casablanca (14,8 %), Marrakech-Tensift-Al Haouz (13,5 %) et Tanger-Tétouan (12 %).

Les trois régions du Sud (36,4 %) ; Souss-Massa-Draâ (35,4 %) et Tanger-Tétouan (10,7 %) concentrent l'activité de pêche avec près de 83 %.

Produit intérieur brut et dépense de consommation finale des ménages par région et par tête

Année 2007

(en Million de Dh)

Classement selon le PIBR/tête	Région	PIBR/tête	DCFMR/tête	Classement selon la DCFMR/tête
1	9. Grand Casablanca	35 300	14 843	3
2	10. Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	33 439	15 976	1
3	1.2.3. Sud	24 000	14 118	4
4	16. Tanger-Tétouan	20 934	15 602	2
5	11. Doukkala-Abda	19 433	8 866	13
6	6. Chaouia-Ouardigha	18 213	10 154	8
7	7. Marrakech-Tensift-Al Haouz	17 175	11 230	7
8	14. Fès-Boulemane	17 037	11 996	5
9	8. Oriental	16 214	11 570	6
10	4. Souss-Massa-Daraâ	15 158	9 731	10
11	13. Meknès-Tafilalet	14 709	10 005	9
12	5. Gharb-Chrarda-BéniHssen	12 558	8 206	14
13	12. Tadla-Azilal	11 022	8 986	11
14	15. Taza- Al Hoceïma-Taounate	10 191	8 908	12
	Total (national)	19 982	11 673	

Le PIB par habitant résume la façon dont se conjuguent croissance démographique et croissance économique. Cet indicateur dépasse la moyenne nationale, qui est de l'ordre de 20 000 Dh dans quatre régions : Grand

Casablanca (plus de 35 000 Dh) ; Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (plus de 33 000 Dh) ; Régions du Sud (24 000 Dh) et Tanger-Tétouan (21 000 Dh).

Les régions qui ont le PIB par habitant le plus faible sont : Taza- Al Hoceïma-Taounate (10 200 Dh) ; Tadra-Azilal (11 000 Dh) ; Gharb- Chrarda- Béni Hssen (12 600 Dh) ; et Meknès-Tafilalet (14 700 Dh).

Selon le niveau de la dépense de consommation finale des ménages par tête, cinq régions dépensent plus que

la moyenne nationale (11 700 Dh) par habitant : Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (16 000 Dh), Tanger-Tétouan (15 600 Dh), Grand Casablanca (14 800 Dh), Régions du Sud (14 100 Dh) et Fès-Boulemane (12 000 Dh).

La dernière région réalise un PIB par habitant inférieur à la moyenne nationale.

Evolution du PIB régional entre 2004 et 2007 (en M. Dh)

Régions		Structure du PIBR		Accroissement annuel moyen, en valeur 2004-2007
		2004	2007	
123	Sud	3,3	3,5	9,2
4	Souss-Massa-Daraâ	8,2	8	6
5	Gharb-Chrarda-Beni Hssen	4,5	3,9	1,5
6	Chaouia-Ouardigha	5,2	5	5,1
7	Marrakech-Tensift-Al Haouz	7,4	8,9	13,4
8	Oriental	5,3	5,1	5,7
9	Grand Casablanca	23,7	21,3	3,1
10	Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	12,3	13,6	10,4
11	Doukkala- Abda	6,3	6,4	7
12	Tadla-Azilal	3,2	2,6	0
13	Meknès-Tafilalet	5,3	5,2	6,5
14	Fès-Boulemane	4,3	4,5	8,5
15	Taza-Al Hoceïma-Taounate	3,3	3	4,3
16	Tanger-Tétouan	7,5	8,8	12,7
Enclaves extraterritoriales		0,1	0,2	33,7
Total (national)		100	100	6,9

En 2004, aussi bien qu'en 2007, la création de la richesse reste concentrée dans cinq grandes régions : Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Tanger-Tétouan et Souss-Massa-Daraâ. Leur part dans le PIB est passée de 59,1 % à 60,6 %.

La région du Grand Casablanca reste toujours dominante au niveau de la création de valeur ajoutée avec une part de 21,3 % du PIB en 2007. Cependant, force est de constater que la contribution de cette

région – qui était par le passé considérée comme le principal pôle économique du pays – à la création de la richesse nationale se conjugue désormais avec celles des pôles naissants, s'inscrivant ainsi parfaitement avec les Orientations Royales en faveur de la promotion du développement régional.

Le tableau ci-dessous montre bien que l'écart entre le PIB de certaines régions (Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ; Marrakech-Tensift-Al Haouz ; Tanger-Tétouan) et celui de Casablanca a baissé de 2004 à 2007 :

Ecart entre Le PIBR du Grand Casablanca et celui des autres régions

(en M. Dh)

	Région	Ecart par rapport à la région de Casa en 2007	Ecart par rapport à la région de Casa en 2004
10	Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	47 650	57 802
7	Marrakech-Tensift-Al Haouz	76 509	82 333
16	Tanger-Tétouan	77 110	82 086
4	Souss-Massa-Daraâ	82 075	78 545
11	Doukkala-Abda	91 992	87 864
13	Meknès-Tafilalet	99 019	93 221
8	Oriental	99 548	93 040
6	Chaouia-Ouardigha	100 558	93 404
14	Fès-Boulemane	103 357	98 030
5	Gharb-Chrarda-Beni Hssen	107 235	96 921
123	Sud	109 551	103 195
15	Taza-Al Hoceïma-Taounate	112 597	103 424
12	Tadla-Azilal	115 022	103 638

La région du Grand Casablanca, créant plus de 20 % du PIB, a enregistré un des rythmes d'évolution des plus faibles, de l'ordre de 3,1 % et sa part est passée de 23,7 % en 2004 à 21,3 % en 2007.

La concurrence des autres pôles naissants en matière d'attractivité de l'investissement explique entre autres cette évolution. Et ce sont ainsi les régions qu'on peut qualifier d'émergentes, à économie diversifiée et disposant de secteurs à fort potentiel de croissance

(BTP, Transport et communication, tourisme) qui ont contribué substantiellement à la hausse du PIB (6,9 %) en réalisant des taux d'accroissement supérieurs à 10 % : Il s'agit des régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz, Tanger-Tétouan et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ; leurs parts dans le PIB sont en hausse.

Les régions à dominance agricole et faiblement diversifiées ont enregistré les plus faibles augmentations du PIB régional. Leurs parts dans le PIB sont en baisse.

Evolution du PIB régional et des dépenses de consommation par tête

	Régions	Taux d'accroiss. an. moy (%)	
		PIBR /tête	DCFMR /tête
123	Sud	5,6	8
4	Souss-Massa-Daraâ	4,5	4,6
5	Gharb-Chrarda-Béni Hssen	0,6	5,2
6	Chaouia-Ouardigha	4,5	7,7
7	Marrakech-Tensift-Al Haouz	12,4	11,3
8	Oriental	5,1	8,7
9	Grand Casablanca	2,3	2,3

Régions		Taux d'accroiss. an. moy (%)	
		PIBR /tête	DCFMR /tête
10	Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	8,4	7,3
11	Doukkala-Abda	6,4	5,4
12	Tadla-Azilal	0,5	3,6
13	Meknès-Tafilalet	5,7	6,4
14	Fès-Boulemane	7,1	6,9
15	Taza-Al Hoceïma-Taounate	3,9	3,9
16	Tanger-Tétouan	11	10,4
Total (National)		5,8	6,5

Le PIB par habitant s'est amélioré de 5,8 % par an entre 2004 et 2007.

Il est tout à fait remarquable que les régions émergentes ont d'une part connu les améliorations les plus importantes du PIB par tête et que ces améliorations sont accompagnées par des accroissements des dépenses de consommation finale par tête. D'autre part, comme le rythme d'accroissement du PIB/tête est plus élevé que celui des dépenses de consommation, le potentiel d'épargne s'est évidemment accru dans ces régions.

Dans les régions à dominance agricole, le PIB/tête n'a pas connu de changements significatifs. C'est le cas en particulier dans les deux régions de Gharb-Chrarda-Beni Hssen et Tadla-Azilal.

En termes de dépenses de consommation par tête, en revanche, le niveau de vie s'est amélioré légèrement, ce qui explique l'existence d'autres sources de revenus dans ces régions.

Quelques enseignements

- La région du Grand Casablanca, créant la plus grande part du PIB, a enregistré un faible rythme d'évolution, et cette part a connu une baisse de 2004 à 2007. La concurrence des autres pôles naissants en matière d'attractivité de l'investissement explique entre autres cette évolution. Et ce sont ainsi les régions émergentes à économie diversifiée, disposant d'un potentiel de croissance qui ont contribué substantiellement à la

hausse du PIB en réalisant des taux d'accroissement à deux chiffres. Il s'agit des régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz, Tanger-Tétouan et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ; leurs parts dans le PIB sont en hausse.

- Les régions peuvent être classées en deux groupes :
 - Les régions à économie diversifiée : Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Tanger-Tétouan. Elles ont réalisé les plus hauts niveaux des PIBR et DCFMR ;
 - Les autres régions et notamment les régions à économie faiblement diversifiée : Taza-Al Hoceïma-Taounate, Gharb-Chrarda-Beni Hssen et Tadla-Azilal.
- Les régions qui ont le PIB le plus élevé ont globalement la part des dépenses de consommation par rapport au PIB la plus faible ■

Références bibliographiques

Mostapha AFKIR, « Les comptes régionaux : quelques aspects conceptuels et méthodologiques », *Les Cahiers du Plan*, n° 14, août-septembre 2007.

Système de comptabilité nationale (SCN), 1993, Publication des Nations Unies.

Le nouveau système de comptabilité nationale au Maroc, Direction de la Statistique. Ministère de la Prévision Economique et du Plan.

Essai de détermination du PIB du plein emploi pour l'économie marocaine



Le plein emploi des facteurs de production est une préoccupation économique mais qui hante les décideurs politiques. De ce fait, elle se pose avec acuité lorsqu'on essaie d'absorber la main-d'œuvre excédentaire qui existe sur le marché du travail.

Pour bien expliquer ce processus, on va essayer d'analyser le produit intérieur brut (PIB) correspondant à une situation du plein emploi du facteur travail au Maroc. Pour cela, le présent article se présente comme suit : une première partie sera consacrée à une revue de littérature relative au PIB du plein emploi; dans une deuxième partie, on va estimer une fonction de production de type Cobb-Douglas pour l'économie marocaine. Une fois cette fonction estimée, dans une troisième partie, les élasticités seront retenues pour faire une autre approche de la production correspondant au plein emploi du facteur travail. Une dernière

partie sera consacrée à l'examen de la différence entre le PIB réalisé et le PIB calculé en adoptant une situation de plein emploi.

Par Ahmed OULAD EL FAKIR, HCP

Revue de littérature

Le processus de production est un peu complexe si l'on tient compte de la façon dont il se déroule en combinant les facteurs de production, à savoir le travail et le capital. Toutefois, malgré cette complexité, des efforts ont été fournis afin d'appréhender cette combinaison et de choisir un procédé technique en adoptant une fonction de production la plus appropriée mettant en relation ces facteurs de production : $Y = A * F(L, K)$. Ainsi, cette fonction de production permet d'obtenir un niveau de production Y, les sommes de travail L, du capital K, de productivité totale des facteurs A et d'une technologie F.

Lorsqu'on parle du plein emploi, il s'agit essentiellement du plein emploi du facteur travail où toute la population active est occupée (1) (le Bureau International du Travail ne distingue pas entre le chômage volontaire et le chômage involontaire puisque

tous les chômeurs volontaires sont considérés comme des inactifs). Dans ce sens, pour parler du PIB du plein emploi, certains auteurs parlent du niveau de production réalisé \bar{Y} lorsque le marché du travail est en équilibre (ou en plein emploi) : $Y = A * F(K, L)$.

De même, dans la littérature, on trouve que certains économistes définissent le PIB correspondant au plein emploi comme étant le PIB potentiel calculé pour un plein emploi \bar{L} , pour A et K donnés.

Cette situation de plein emploi doit être accompagnée par certaines politiques macroéconomiques comme le souligne Meade. Ainsi, selon lui, le plein emploi n'est

(1) Cette situation est dite situation à "chômage zéro" quoique le plein emploi soit accompagné, dans certaines économies, d'un taux faible de chômage.

possible que si le niveau de la production est assez élevé et le coût de la main-d'œuvre assez faible. Ceci conduit généralement à une baisse de salaire et, en conséquence, certaines catégories de travailleurs connaîtront une diminution de leur pouvoir d'achat. De ce fait, pour éviter une inflation et une perte du pouvoir d'achat, Meade préconise des politiques de gestion de la demande (politique budgétaire et politique monétaire) ayant des objectifs en termes de PIB nominal tout en cherchant à assurer le plein emploi.

Néanmoins, il faut savoir que la production du plein emploi est affectée par certains facteurs tels que :

- les chocs d'offre (un changement de la technologie de production, les aléas climatiques, le prix du pétrole, etc.) ;
- les variations du stock de capital K ;
- les variations du plein emploi du facteur travail (déterminé sur le marché du travail) ;
- un changement de la productivité totale des facteurs.

Approche de la fonction de production « Cobb-Douglas »

L'approche d'une fonction de production modélise explicitement la production en termes de facteurs de production et de la productivité totale des facteurs, selon une procédure bien connue parce qu'elle offre un cadre cohérent d'analyse des évolutions macro-économiques structurelles.

Soit une fonction de production de type Cobb-Douglas avec des rendements d'échelle constants :

$$Y_t = A_t * L_t^\alpha * K_t^\beta$$

Où Y est la production, L et K sont le travail et le capital et A représente la productivité totale des facteurs et où la somme des élasticités est égale à 1 i.e. $\alpha + \beta = 1$.

Le facteur travail est défini en tant que nombre des employés dans une économie en se basant sur l'enquête emploi.

La série du stock de capital est construite à partir de l'investissement total. Ainsi :

$$K_t = (1 - \delta) * K_{t-1} + I_t$$

Où le stock capital de chaque période est mesuré par le stock de la période antérieure (net des dépréciations) augmenté des flux des nouveaux investissements.

Cependant, la construction d'une série statistique relative au stock du capital se heurte au problème de la valeur initiale de K. Ce problème peut être résolu de différentes manières. Ainsi, dans ce travail, le point de départ de la série du capital est calculé comme suit :

$$K_{1999} = \frac{I_{1999}}{\delta + i}$$

Avec :

δ : est le taux de dépréciation ($\delta = 0,05$) (2).

i : est le taux de croissance annuel moyen de l'investissement pour la période 1998-2009 ($i = 7,4\%$).

Estimation de la fonction de production Cobb-Douglas sur des données trimestrielles

Pour la fonction de production de la forme Cobb-Douglas, elle a été appliquée aux données de Y (Produit Intérieur Brut réel), L (facteur travail représenté ici par la population active occupée puisque c'est elle qui a participé au processus de production de Y) et K (facteur capital).

Mais, étant donné qu'on ne dispose pas d'une série annuelle très longue, l'estimation sur des données trimestrielles a été nécessaire puisqu'elle nous permet d'avoir 45 observations (de 1999 à 2009).

Ainsi, l'estimation de $Y = A * L^\alpha * K^{(1-\alpha)}$ a été ramenée à l'estimation de l'équation qui suit :

(2) Cette valeur est généralement appliquée au cas des pays industrialisés alors que pour les pays en Voie de Développement, il est supposé que δ est un peu plus élevé que cette valeur parce que la structure de l'économie est en changement rapide.

$$\frac{Y}{L} = A * \left(\frac{K}{L}\right)^{1-\alpha}$$

ou, en termes de logarithmes :

$$\text{Log}\left(\frac{Y}{L}\right) = \text{Log}(A) + (1-\alpha) * \text{Log}\left(\frac{K}{L}\right) = c + (1-\alpha) * \text{Log}\left(\frac{K}{L}\right)$$

avec $\frac{Y}{L}$ et $\frac{K}{L}$ représentent respectivement le PIB per capita et le capital per capita. L'estimation de cette dernière équation se présente comme suit :

Dependent Variable : LY_CAPITA				
Method : Least Squares				
Date : 01/24/11 Time : 14:29				
Sample : 1999Q1 2010Q1				
Included observations : 45				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-3,699989	0,036254	-102,0573	0,0000
LK_CAPITA	0,203431	0,011047	18,41510	0,0000
R-squared	0,887469	Mean dependent var		-4,360918
Adjusted R-squared	0,884852	S,D, dependent var		0,101223
S,E, of regression	0,034349	Akaike info criterion		-3,861088
Sum squared resid	0,050732	Schwarz criterion		-3,780792
Log likelihood	88,87449	F-statistic		339,1159
Durbin-Watson stat (3)	0,706984	Prob,(F-statistic)		0,000000

Ainsi, d'après cette estimation on a :

$$1 - \alpha = 0,2 \Rightarrow \alpha = 1 - 0,2 = 0,8.$$

Ceci peut s'écrire :

$$\text{Log}\left(\frac{Y_t}{L_t}\right) = -3,6 + 0,2 * \text{Log}\left(\frac{K_t}{L_t}\right) \Rightarrow 1 - \beta = 0,2.$$

On va revenir à l'écriture initiale et on obtient :

$$\frac{Y_t}{L_t} = \exp\left[(-3,6) + \text{Log}\left(\frac{K_t}{L_t}\right)^{0,2}\right] = 0,03 * \left(\frac{K_t}{L_t}\right)^{0,2}$$

Enfin, à partir des valeurs de α et β , l'on peut écrire :

$$Y_t = 0,03 * L_t^{0,8} * K_t^{0,2} \quad (4).$$

La présence d'une autocorrélation donne des estimateurs biaisés. Pour cela, une correction de cette corrélation s'impose et la méthode de correction adoptée est celle de Durbin. Ainsi, on va estimer l'équation qui suit :

$$\text{Log}\left(\frac{Y}{L}\right) = \alpha_0 + \alpha_1 * \text{Log}\left(\frac{Y}{L}\right)^{-1} + \alpha_2 * \text{Log}\left(\frac{K}{L}\right) + \alpha_3 * \text{Log}\left(\frac{K}{L}\right)^{-1}$$

(3) Il y a une corrélation positive entre les aléas puisque la Statistique DW se trouve dans une zone, à 5%, où $0 < DW = 0,7 < dl = 1,39$.

(4) L'estimation de la fonction Cobb-Douglas pour l'économie américaine, sur des données annuelles allant de 1979 à 2007, est de la forme : $Y_t = A_t * L_t^{0,7} * K_t^{0,3}$.

Dependent Variable : LY_CAPITA				
Method : Least Squares				
Date : 01/25/11 Time : 08:40				
Sample (adjusted) : 1999Q2 2010Q1				
Included observations : 44 after adjustments				
<i>Variable</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Std. Error</i>	<i>t-Statistic</i>	<i>Prob.</i>
C	-1,890777	0,274680	-6,883561	0,0000
LY_CAPITA(-1)	0,446813	0,075207	5,941117	0,0000
LK_CAPITA	0,895770	0,083040	10,78718	0,0000
LK_CAPITA(-1)	-0,726004	0,073909	-9,822930	0,0000
R-squared	0,974034	Mean dependent var		-4,355997
Adjusted R-squared	0,972086	S,D, dependent var		0,096796
S,E, of regression	0,016172	Akaike info criterion		-5,324556
Sum squared resid	0,010461	Schwarz criterion		-5,162357
Log likelihood	121,1402	F-statistic		500,1515
Durbin-Watson stat	2,296019	Prob (F-statistic)		0,000000
Log likelihood	88,87449	F-statistic		339,1159
Durbin-Watson stat	2,296019	Prob (F-statistic)		0,000000

Finalement, on obtient :

$$\text{Log}\left(\frac{Y}{L}\right) = -3,6 + 0,22 * \text{Log}\left(\frac{K}{L}\right) \text{ et } \rho \text{ ajusté} = 0,44.$$

Donc : $1 - \alpha = 0,22 \Rightarrow \alpha = 1 - 0,22 = 0,78$ et

$$Y = A * L^{0,78} * K^{0,22}$$

Cette écriture stipule qu'une augmentation de la population active occupée de 1 % engendre une augmentation du PIB réel de 0,78 % alors qu'une augmentation du facteur capital de 1 % engendre une augmentation du PIB réel de 0,22 %. D'où la dépendance de l'économie marocaine du facteur emploi, contrairement à ce qui est largement répandu et selon lequel l'économie marocaine s'oriente de plus en plus vers une introduction massive du facteur capital.

Qu'en est-il si toute la population active se met au travail?

Les élasticités obtenues à partir de l'estimation des données trimestrielles seront alors retenues et

appliquées à une nouvelle série de données relative au facteur travail. Il s'agit ici de la population active au lieu de la population active occupée. Une nouvelle série du PIB sera élaborée sur la base de ces données de l'emploi tout en gardant le facteur capital inchangé et en maintenant une technologie inchangée (le coefficient de Solow). Les taux de croissance du nouveau PIB correspondant au plein emploi seront calculés et comparés à ceux effectivement réalisés pour faire ressortir le manque à gagner en termes de croissance si l'on avait incorporé tout le travail disponible.

Détermination du PIB du plein emploi

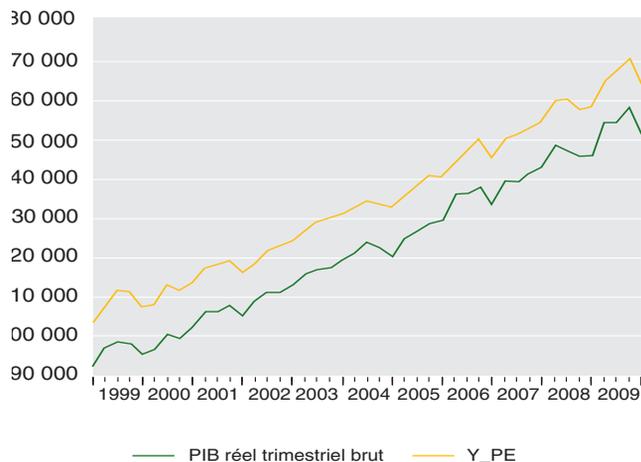
Avant d'aborder cette idée de PIB de plein emploi, il convient de préciser le lien qui existe entre le PIB et l'emploi. Pour cela, le graphique qui suit dresse les courbes représentatives du taux de croissance du PIB actuel (réalisé) et le taux de chômage.



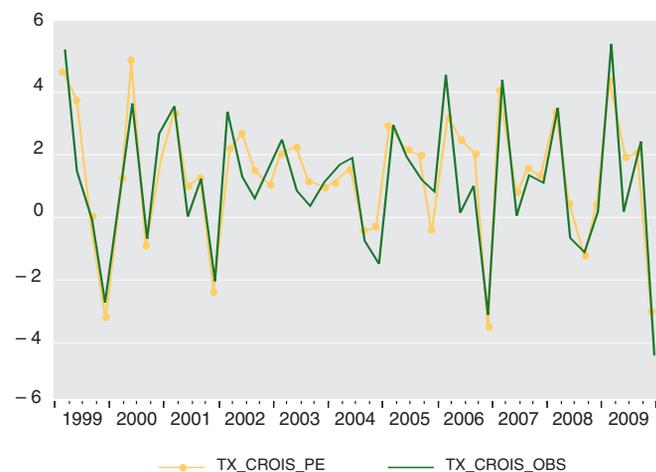
L'estimation du PIB du plein emploi se fait pour la période 1999-2009 puisque les données de l'enquête emploi au niveau national ne sont disponibles qu'à partir de 1999 et que toutes les autres tentatives de détermination de cet emploi national sont des expériences individuelles qui ne reflètent pas la réalité des données collectées et, en conséquence, ont leurs limites.

A partir de ces données numériques, on va engendrer une nouvelle série Y_t^{PE} (représentant le PIB correspondant au plein emploi qui est obtenu en intégrant toute la main-d'œuvre disponible sur le marché de travail au processus de production ou la population active).

En termes absolus, il paraît que le PIB de plein emploi dépasse le PIB actuel comme le montre le graphique ci-après.



Alors qu'en termes de taux de croissance, il paraît que le PIB correspondant au plein emploi et celui effectivement réalisé connaissent tous les deux une hausse ou une baisse en même temps avec des ordres de grandeur voisins à l'exception de quelques années comme le montre le graphique qui suit :

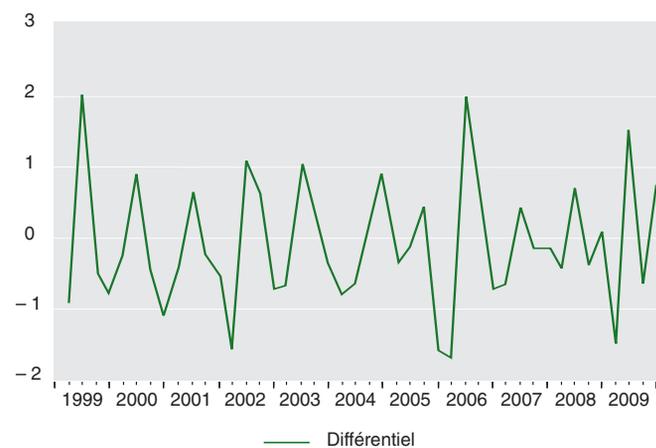


Cette différence entre les deux taux de croissance du PIB, celui du PIB réalisé et celui du PIB de plein emploi, est traduite par un indicateur appelé différentiel défini comme suit :

$$\text{Différentiel} = \text{taux de croissance de plein emploi} - \text{taux de croissance réalisé}$$

Ce différentiel exprime le manque à gagner en termes de croissance si l'on intégrait toute la population active disponible sur le marché du travail. Il peut être positif, négatif ou nul.

La courbe représentative de cet indicateur est donnée comme suit :



A travers ce graphique, il ressort que, contrairement à ce qui peut paraître comme une évidence, ce différentiel n'est pas toujours positif. Ceci traduit le fait que l'on ne peut pas introduire indéfiniment la main-d'œuvre disponible au processus de production et que cette introduction n'augmente pas le PIB. Au contraire, ce différentiel prend des valeurs négatives et exprime, en conséquence, le rôle néfaste d'une intégration massive de la main-d'œuvre dans le processus de production. Cette productivité marginale négative du facteur travail peut s'expliquer, en partie, par le fait que cette augmentation de la main-d'œuvre ne s'accompagne pas d'une augmentation du facteur capital pour étendre l'appareil productif en place ■

Bibliographie

Abel Andrew B. et Bernanke Ben S. et Croushore Dean, (2011), *Macroeconomics*, Chapter 3, *Productivity, Output and Employment*, Ed. Pearson Addison-Wesley, N.J., USA.

Hall Robert Ernest et Papell David H. et Taylor John B. (2005), *Macroeconomics* (6th edition), Ed. W. W. Norton & Company, USA.

McPHAIL Edward (2004), *Intermediate Macroeconomics*. Notes de cours à Dickinson College ; Pennsylvania (USA).

MEADE, James E. (1995), *Retour au plein emploi*, Economica, Paris, 88 pages.

PAPADIMITRIOU, Dimitri B. (1998), «(Full) Employment Policy, Theory and Practice», *Working Paper* n° 258 , The Jerome Levy Economics Institute, NY ; USA ; december ; 25 pages.

Source des données statistiques

HCP, *Données de la Comptabilité Nationale* (différents numéros) ;

HCP, *Données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi* (différents numéros).

Comment définir la liquidité des titres ?

Marchés boursiers



La liquidité fait l'objet de définitions multiples. Mais si certaines d'entre elles couvrent assez bien le concept, d'autres ne représentent qu'une des conditions ou un des effets de cette liquidité. Pour y mettre un peu d'ordre, on peut donner deux grandes définitions à la liquidité, une dite a priori et une a posteriori, et distinguer entre ses aspects structurel et conjoncturel.

Par Amine EL BIED, BMCE Bank (1)

La liquidité d'un titre est un concept à multiples facettes. Plusieurs définitions ou mesures sont possibles. La définition la plus communément acceptée est la suivante : des titres sont dits liquides s'il est possible d'acquérir ou de céder facilement et rapidement sur le marché une assez grande quantité de ces titres au prix affiché, sans provoquer de modification significative de ce prix. La liquidité d'un titre représente donc sa propension à être disponible sur le marché pour une transaction d'achat/vente. Elle se juge respectivement du point de vue du vendeur et de l'acheteur par le niveau de la demande et par l'offre disponible. Une partie de la définition fait référence à l'immédiateté des échanges, qui constitue le facteur temporel de la liquidité. Plus un marché est liquide et plus il est aisé et rapide d'y réaliser des transactions. L'autre partie concerne la contrainte de non modification des prix : on fait référence ici au concept de profondeur, sous-entendu profondeur d'absorption, qui représente le volume de transactions possible sans variation de cours.

La notion de ratio de liquidité

Il existe un autre concept assez proche qui indique le volume de titres nécessaire pendant une séance pour obtenir une variation de prix donnée. Il s'agit du ratio de liquidité. Il correspond à la différence entre le cours de clôture lors d'une séance de cotation donnée et celui de la séance précédente, divisée par le volume échangé durant la séance.

Une autre définition possible de la liquidité tenant compte d'une variation des cours pourrait être la vitesse de convergence vers un nouveau niveau d'équilibre des prix.

La liquidité peut également être représentée par les coûts de transactions qui y sont associés. L'idée étant que plus un marché est liquide, moins il est coûteux d'y réaliser des transactions. On identifie deux types

(1) Ancien directeur de la salle des marchés de CDG CAPITAL, banque d'investissement du groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (Maroc).

de coûts : explicites et implicites. Les coûts d'exécution explicites sont les commissions, les courtages, la TVA et les impôts. Les coûts implicites peuvent être représentés dans un marché dirigé par les prix par la fourchette de prix acheteur-vendeur cotée ou affichée, autrement dit l'écart entre le prix offert le plus grand et le prix demandé le plus faible (*le spread bid-ask*). Dans un marché dirigé par les prix et par les ordres, il se peut qu'une négociation se fasse à l'intérieur de la fourchette affichée. Il y a donc une fourchette effective, et cette dernière représente mieux alors les coûts implicites.

Le risque de liquidité...

Ces deux concepts de profondeur et de coûts de transactions se rejoignent d'une certaine manière dans la notion de risque de liquidité. Le risque de liquidité correspond à la perte provenant des coûts de liquidation d'une position. Il correspond à la perte potentielle que l'on subit par rapport au prix qu'on aurait dû obtenir, qui n'est pas forcément le prix affiché, étant donné que ce dernier peut résulter d'une situation d'illiquidité antérieure. On est donc toujours ici dans une définition de la liquidité tenant compte d'une variation des prix, l'idée étant cette fois-ci de mesurer la variation de prix pour un volume donné.

D'autres mesures de la liquidité ne prennent pas directement en considération la variation des cours. Ces mesures sont, par exemple, le nombre de titres traités quotidiennement (en absolu ou en pourcentage du nombre total de titres ou du flottant), le nombre de transactions effectuées, le nombre d'acteurs sur le marché, la capitalisation boursière ou encore le flottant (en pourcentage du nombre total de titres).

Le concept de liquidité recouvre donc beaucoup de notions. On peut remarquer qu'elles sont liées. Ainsi, les sociétés dont les capitalisations boursières sont les plus importantes sont généralement celles dont les titres sont les plus traités. Ces sociétés attirent par leur taille un nombre plus important d'investisseurs, ces derniers privilégiant donc les actions les plus liquides dans leurs stratégies d'investissement afin de dynamiser leur portefeuille et de réduire les coûts de transactions.

On observe également qu'une illiquidité des titres se manifeste en général sous une ou plusieurs de ces formes : un faible nombre de transactions, un faible nombre d'acteurs (acheteurs ou vendeurs), une fourchette de prix élevée ou encore d'importants coûts de transaction.

Toutes ces notions sont représentatives à différents degrés de la liquidité. Mais si certaines définitions semblent couvrir assez bien le concept de liquidité, d'autres ne représentent à première vue qu'une des conditions ou un des effets de cette liquidité. Il convient donc de mettre un peu d'ordre.

Liquidité a priori et a posteriori

C'est dans cette optique que nous proposons deux définitions globales de la notion de liquidité des titres :

- La première est une définition a priori de la liquidité : elle serait basée sur la quantité de titres qui peut potentiellement être achetée ou vendue sans effet sur le prix. Elle est constatée avant la réalisation éventuelle d'une transaction. Cette définition fait appel aux notions d'immédiateté des échanges et de profondeur ;
- La seconde est une définition a posteriori de la liquidité : elle serait représentée par le nombre de titres échangés, constaté après coup. Notons que le nombre de titres est plus représentatif que le nombre de transactions, étant donné que ces dernières peuvent se faire sur de petites quantités de titres. Les deux notions restent toutefois liées : on considère généralement qu'un titre est d'autant plus liquide que l'importance et la fréquence des échanges de ce titre sont grandes.

Liquidité structurelle et conjoncturelle

Par ailleurs, nous proposons de décomposer la liquidité des titres en une liquidité structurelle et une liquidité conjoncturelle.

- **La liquidité structurelle des titres (LS)** est représentée par le gisement de titres cotés disponibles sur le marché.

Elle peut être assimilée soit au nombre total de titres cotés existants, soit de façon plus restrictive, à la part flottante de la capitalisation boursière. Remarquons qu'il n'y a pas une seule définition du flottant. On le définit comme la fraction des actions d'une société détenue par des investisseurs n'ayant pas une logique de contrôle, mais plutôt une logique financière. C'est la part de capitalisation qui circule effectivement en Bourse et qui n'est pas gelée pour des raisons stratégiques ou de pactes d'actionnaires. On considérera par la suite que la liquidité structurelle est représentée par le flottant, étant donné que ce dernier représente les titres qui peuvent potentiellement faire l'objet d'une transaction dans les conditions de facilité et de rapidité requises. On remarquera que plus le flottant est élevé, plus le titre est structurellement liquide, selon la définition qui en a été donnée.

- **La liquidité conjoncturelle des titres (LC)** reflète l'engouement ou le désintérêt pour une valeur à un instant donné, qui fait que le titre est disponible sur le marché à l'achat et à la vente, ou pas. Elle est représentée par le nombre de titres qui à la fois intéressent les acheteurs et sont disponibles à la vente, et qui donc, de façon effective, peuvent faire l'objet d'une transaction. La liquidité conjoncturelle dépend de deux éléments : du spread *bid-ask* et de la quantité de titres proposée à l'achat et à la vente à un niveau de prix proche du dernier cours (par exemple à +/- 2,5 % ou 5 %). Pour qu'on puisse parler de liquidité, il ne suffit donc pas que l'écart *bid-ask* soit petit, il faut aussi un nombre significatif de titres proposés à l'achat-vente à un niveau proche du dernier cours.

On comprend que cette dernière condition permette la réalisation de transactions sur une quantité importante de titres sans modification significative du cours. Elle rejoint donc en cela la définition *a priori* de la liquidité. Quant à la liquidité structurelle, elle permet, telle qu'elle est définie, de fournir la quantité suffisante de titres pour la réalisation potentielle de ces importantes transactions.

La liquidité des titres dépend donc à la fois de la liquidité structurelle et de la liquidité conjoncturelle. Une liquidité structurelle n'implique pas une liquidité conjoncturelle. En effet, des titres structurellement liquides ne sont pas forcément disponibles à l'achat et

à la vente pour la réalisation d'une transaction. La liquidité conjoncturelle dépend de la liquidité structurelle. Ne peuvent en effet être achetés que les titres qui existent.

Le rapport entre liquidité et volume transactionnel

Le volume transactionnel représente le cumul pendant un intervalle de temps donné du produit du nombre de titres échangés sur un marché par le cours correspondant des transactions. Une évolution du volume de transaction est donc due à l'évolution d'un de ces deux éléments ou des deux à la fois.

Le volume transactionnel n'est pas un indice mesurant l'attraction du marché action, au sens d'intérêt pour l'investissement en action. En effet, une hausse des volumes due à une hausse du nombre de titres échangés signifie qu'il y a plus d'achats, mais aussi plus de ventes. Le volume transactionnel ne reflète donc pas plus l'intérêt porté à l'investissement en action que le désintérêt. On peut même dire que ce sont les deux conjugués qui font qu'il y a un acheteur et un vendeur, et donc qu'il y a possibilité d'une transaction.

Le volume transactionnel dépend de deux éléments : le nombre de titres échangés (traduisant la liquidité des titres, dans sa définition *a posteriori*) et le niveau de cours de ces titres. Le volume transactionnel est donc un indicateur permettant, à niveaux de cours constants (ou tout au moins stables), de mesurer la liquidité des titres.

De grands volumes transactionnels, à niveaux de cours donnés, nécessitent une liquidité des titres. A la fois une liquidité structurelle (il faut qu'il y ait un certain nombre de titres qui, potentiellement, peuvent faire l'objet d'une transaction dans les conditions de facilité et de rapidité requises. Autrement dit, il faut un certain niveau de flottant) et une liquidité conjoncturelle (il faut qu'un nombre important de ces titres flottants intéresse les acheteurs et soit disponible à la vente). Une liquidité structurelle n'implique pas forcément une liquidité globale des titres et donc de grands volumes. Elle est une condition nécessaire mais non suffisante. On peut dire que les volumes transactionnels,

à niveaux de cours stables, reflètent la liquidité conjoncturelle et dépendent de la liquidité structurelle.

Les effets de l'illiquidité

Une illiquidité conjoncturelle signifie soit que l'écart bid-ask est très grand, soit que le nombre de titres proposés à la vente ou demandés à l'achat est faible. Dans ce dernier cas, des transactions sur de petites quantités de titres peuvent faire évoluer sensiblement le cours.

A niveaux de cours stables, de petits volumes transactionnels pendant une période donnée, petits relativement à d'autres périodes, traduisent une illiquidité conjoncturelle. En effet, si ces petits volumes étaient dus à une illiquidité structurelle, ce faible niveau serait toujours observé. Les volumes historiques les plus hauts traduisent le fait que potentiellement, la liquidité structurelle existante permet d'atteindre ces niveaux. Les pics de volume représentent les volumes potentiels qui peuvent être atteints si les conditions de liquidité conjoncturelle sont bonnes (pour des niveaux de cours similaires). Quand les pics ne sont pas atteints, cela est donc dû à une défaillance de la liquidité conjoncturelle. C'est ce qui explique qu'un marché peut présenter en général un niveau de liquidité satisfaisant, mais sans que cela ne soit toujours le cas. Ce même marché peut à certaines séances de crise s'avérer totalement illiquide.

Un effet de panique peut entraîner un mouvement massif de vente et un repli des acheteurs, dans un contexte de baisse sensible des cours. Ce même marché peut par ailleurs être liquide, mais pas de façon régulière lors d'une même séance. La liquidité structurelle du marché ne change pas, mais les défaillances périodiques de la liquidité conjoncturelle provoquent une défaillance périodique de la liquidité globale. La liquidité structurelle des titres permet donc d'atteindre les niveaux de volume historiquement les plus hauts, et à niveaux de cours stables, l'évolution de la liquidité conjoncturelle se traduit par les variations de volume observées.

Une notion à manier avec précaution

En conclusion, quand on évoque la liquidité des titres, étant donné les différentes notions qu'elle recouvre, il faut toujours préciser laquelle. Elles sont toutes liées entre elles, mais elles peuvent ne pas se produire simultanément, et leur rapport avec la notion de volume transactionnel n'est pas toujours direct. On peut donner deux grandes définitions à cette notion de liquidité, une dite *a priori* et une *a posteriori*. Il est important enfin de faire la distinction entre les aspects structurel et conjoncturel de la liquidité pour cerner toutes les différentes notions que peut recouvrir ce concept et pour pouvoir prétendre faire une analyse pertinente de l'évolution des volumes transactionnels ■